

CITÉ DE MAISONNEUVE

GREFFE

Dossiers administratifs
thématiques

Inspecteur des bâtisses

11 août 1890 -
31 janvier 1918

P25/B1,268

1063-2

2

CITE DE MAISONNEUVE

F 0

1063/1898 à 1915

Inspecteur des bâtisses

26/	4/98	J.A. Chaussé	Application comme insp. des bâtisses
6/	5/98	J.B. Chartrand	do do do
6/	7/98	do	Nommé insp. \$50.00 par année
19/	4/99	do	Réengagé insp. \$75.00 "
1/	8/00	do	Remercié de ses services; Opinion de M. L.J.S. Morin re règl'nt. cpte, &c.
2/	1/00	Thos. O'Farrell	Autorisé à agir comme insp. temporairement
16/	4/02	C.A. Reeves	Nommé insp. bâtisses, \$100.00 par année
12/	3/05	do	Démission comme insp. des bâtisses
4/	4/05	do	Demandant d'être réinstallé
7/	4/05	Thos. O'Farrell	Aut. à agir comme insp. (temporairement)
30/	6/05	C.A. Reeves	Réinstallé " " \$150. par année
2/	3/06	do	Remercié de ses services
21/	3/06	Jos. Trudel	Nommé insp. à \$400. par année
21/	3/08	do	Remercié de ses services.
11/	4/08	C.A. Reeves	Nommé insp. \$400. par année
14/	1/10	do	Balaire augmenté de \$300. par année
7/	1/14	do	Congé acc. voyage en Europe; remplacé par M. Surprenant
5/	6/14	do	Automobile acc. pour tournées d'inspection de son assistant.
18/	2/15	M. Berthiaume	Application comme inspecteur des bâtisses
22/	2/15	Wilfrid Vandal	do do do
23/	2/15	C.A. Reeves	Ré-engagé insp. à condition qu'il remplisse la charge sans asst. \$1040. par année; O.K.
7/	2/17	do	<i>Conditions auxquelles il consentait à se lier son action contre la ville de Maisonneuve. Correspondance avec contentieux</i>
23/	2/17	W. Vandal	<i>Avis le remerciant de ses services.</i>
28/	2/17	Thos. Leclaire	<i>Nomination de - comme inspecteur des bâtisses</i>
24/	1/18	English Speaking Ass.	<i>sa résignation</i>
28/	2/17	Ass. Marchessault	<i>lettre de se plaignant de l'omission dans les journaux de la vacance de position d'insp des b.</i>
19/	1/18	Ass. Marchessault	<i>nomination comme inspecteur des bâtisses</i>

P25/B1,268

Le 28/7/97

M. A. Rousseau 16/7/97

A. Rousseau le Président et Messieurs
les membres du Comité des Finances

106²/97

Messieurs

J'ai eu la réception de la demande que
vous me faites regardant la demande de
M^r. A. Bélain au montant de 500. Je dois
vous dire Messieurs qu'en vertu d'une auto-
risation de M^r. le Président des Chemins M^r.
A. L. Lavoie je dus prendre deux terrains dans
une certaine course d'une baignoire en construction
par un M^r. C. Roy sur la rue Pie 17^e et saint Laurent
qui ne saurait pas se conformer aux régle-
ments de la Ville pour pouvoir faire une course
comme inspecteur des baignoires en présence des
messieurs en présence de Mess^{rs} A. Bélain &
M^r. L. Lavoie et de plus j'ai traduit le dit
Roy devant nos juges de paix pour comparaitre
pour infraction aux règlements c'est pour la
raison que je puis approuver cette demande
comme fait mais pour un montant je le
trouai un peu élevé au le peu de temps que
cela a pu prendre pour le service rendu
J'ai l'honneur d'être votre très dévoué
et fidèle serviteur
A. Rousseau

Luclé 16/7/97

A Monsieur le Maire
et à Messieurs les Conseillers Municipaux
de Maisonneuve.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous
soumettre les conditions, auxquelles j'établirai
ma fonderie dans les limites de votre Municipalité.
Premièrement. - Sur l'obligation contractée par
la Corporation de Maisonneuve, à me payer
trois mille piastres, je m'engagerai à établir
une fonderie dans les limites de la dite
Corporation, et à l'exploiter pendant au
moins dix années consécutives, à partir du
premier jour de Mai prochain.

Deuxièmement. - De n'employer autant que
possible, que des hommes mariés et
résidant dans Maisonneuve.

Troisièmement. - Comme garantie, je
donnerai une hypothèque, sur ma fonderie,
son mécanisme et pouvoir moteur.

Quatrièmement. - A donner une police
d'assurance contre le feu, en faveur de
la dite Corporation, jusqu'à concurrence
de la somme de trois mille piastres; mais
il est compris qu'au cas d'incendie, si je
neux rebater, j'aurai le droit de toucher
ce montant pour l'employer à cette fin.

A présent, mon intention est, d'employer
pour commencer une vingtaine d'ouvriers,
espérant qu'à l'avenir je pourrai augmenter
le chiffre des affaires, néanmoins je ne
veux pas m'engager à un nombre
déterminé.

Pour

Pour ce qui concerne les dimensions
du terrain et de la butesse, je serai en
mesure de vous les faire connaître très
prochainement.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs,
Votre très respectueux serviteur,

Commire Fils & Co

St. Jérôme, 30 Octobre 1897

O. Dufresne, Jr., & Frère

Marchands et Manufacturiers
de bois de Sciage

2388, rue Notre-Dame

MONTREAL.

SCIERIES : A WINDSOR MILLS, P.Q.

Du 14/11/98

Montreal, *Nov. 25* 1898

à son Honneur le Maire
des Messieurs les Conseillers de
la Ville de Beauport.

Messieurs,

Nous prenons la liberté de vous remercier
par les présentes que nous nous
sommes engagés à fournir à
Messieurs Dussereau & Belair les bois
requis pour la construction de la fonderie
à être élevée sur la rue Desjardins, ville
de Beauport pour M. Nazaire Cormier.
Le coût des matériaux que nous devons
fournir sera de \$348.⁷⁶. Veuillez S.V.P.
retenir en votre faveur, entre vos mains,
le susdit montant sur le bonus accordé
à M. Cormier par votre Conseil -
Nous aurons l'honneur d'être,
Vos serviteurs dévoués
O. Dufresne & Frère



Inspecteur des
Bâtiesses

le 26 Avril 1898.

M. le Président et les Membres
du Comité de Police et Feu,
Maisonnette, P. Q.

Messieurs,

1063/98

Comme il se construit beaucoup de nou-
veaux bâtiments dans votre ville et qu'il est
devenu nécessaire d'avoir une personne
compétente pour voir à l'inspection des bâti-
ments en construction je prends la liberté de
vous faire mes offres de servir comme "Ins-
pecteur des Bâtiesses" pour la Ville de
Maisonnette aux conditions suivantes:

- 1^o Je visiterai les bâtiments en construction.
- 2^o Je visiterai l'emplacement ou terrain où l'on
doit ériger un ou plusieurs bâtiments.
- 3^o J'émettrai les permis et tiendrai un registre
de tous les permis émis par moi, numérotés
dans l'ordre de leur émission.
- 4^o Je ferai chaque année un rapport complet
et détaillé du nombre, des dimensions et
des descriptions de tout bâtiment érigi pen-
dant l'année.
- 5^o Je remettrai chaque semaine au Secrétaire-
Trésorier, tout argent reçu pour permis.
- 6^o Je donnerai, au moins une fois par se-
maine, un jour à des heures fixes à l'a-

vance, me tenir, au bureau de la Corporation,
pour recevoir les demandes de permis et
pour remplir les devoirs qui incombent à
cette charge.

7^o Je ferai pour la Corporation, toutes expertises,
évaluations, plans, devis, mémoires, soit pour
réclamations de dommages, incendies, nou-
velles constructions et de plus je surveillerai
personnellement les travaux de construction de
toutes constructions que la Corporation exigera
ou réparera.

8^o J'assisterai aux assemblées des Comités
et du Conseil chaque fois que requis.

9^o Je serai sous le contrôle de votre comité
et mes fonctions seront de mettre en force
les règlements concernant la construction
des bâtiments et la protection de la vie et de
la propriété contre tous les accidents en cette
ville de Montréal.

9^o L'engagement sera pour trois ans et
le salaire sera de cent piastres par an-
née, payable \$25⁰⁰ par trimestre.

Si, comme je l'espère, vous voulez bien
m'accorder votre confiance, vous pouvez
être assuré que je saurai pleinement la
justifier, autant par les soins dévoués

ALCIDE HAUSSE

ARCHITECTE

155, RUE SAINT
MONTREAL.

que par l'empressement que j'apporte toujours à l'exécution des ouvrages dont je suis chargé.

Dans l'attente de vos ordres veuillez agréer, M. le président et Messieurs les membres du Comité de la Place et du Feu, mes très respectueuses salutations.

J. Alcide Hausse

Architecte.

Recu 4/198

Maisonneuve 6 Mai 1898
M. le Maire & M. M. les Con-
seillers de la Ville de Maisonneuve

106^{3/98} Messieurs Me croyant bien
informé que le Conseil à l'intention
d'engager un inspecteur de bâtisses
pour faire les constructions qui s'éri-
geront dans votre Municipalité je
prends la liberté de vous offrir mes
services comme tel. attendu que
je suis résidant dans la Ville de
Maisonneuve & attendu aussi que
je suis un ancien entrepreneur
de bâtisses je me crois en état
de remplir cette charge dans l'inté-
rêt de la Ville de Maisonneuve &
des propriétaires des bâtisses qui
viendront s'établir dans la Ville
de Maisonneuve Quant au salaire
je le laisse entièrement à la discri-
tion de votre Conseil ou à tout autre
Comité qui sera appointé à ce sujet.
En attendant une réponse favorable
je demeure Votre etc

J. B. Chartrand

Extrait du livre des délibérations du Conseil
de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée du 6 juillet,
1898, à laquelle sont présents: M.le Maire Hubert Des-
jardins, & MM.les Conseillers R.Gilbert, J.D.Martineau, A.
Christin, H.B.Desrochers, formant un quorum, savoir:

Lecture de deux lettres de M.J.A.Chaussé et
J.B.Chartrand re inspection des bâtisses.

Proposé et résolu: Que M.J.B.Chartrand soit
engagé comme inspecteur des bâtisses au salaire de
\$50.00 par année.

/Vrai extrait/

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

Extrait du livre des délibérations du Conseil
de la Ville de Maisonneuve, à son assemblée régulière
du 2 octobre, 1901, à laquelle sont présents: M. le Maire
Trefflé Bleau & MM. les Conseillers J. Trudel, J. Rhéaume,
M. Lachapelle, W. Reed & P. X. A. Poitras, formant un quorum,
savoir:

211/4

Extrait du livre des délibérations du Conseil
de la Ville de Maisonneuve, à son assemblée régulière
du 5 août, 1899 à laquelle sont présents: M. le Maire
Hubert Desjardins, & MM. les Conseillers R. Gilbert, J. D.
Martineau, Art. Christin, N. Massy, J. Riendeau fils & H. B.
Desrochers, formant un quorum, savoir:

Lecture d'une lettre de M. J. B. Chartrand re
renouvellement d'engagement comme inspecteur des bâtis-
ses, référée au Comité de police & feu.

/Vrai extrait/

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

342/4

Extrait du livre des délibérations du Conseil
de la Ville de Maisonneuve, à son assemblée régulière du
19 Avril, 1899, à laquelle sont présents: M. le Maire
Hubert Desjardins & MM. les Conseillers R. Gilbert, J.D.
Martineau, Art. Christin, N. Massy, J. Riendeau fils, H.B.
Desrochers, formant un quorum, savoir:

Proposé et résolu: Que M.J.B. Chartrand soit
réengagé pour une autre année comme inspecteur des bâ-
tisses, et que son salaire soit élevé à la somme de \$
\$75.00 par année.

/Vrai extrait/

Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

P25/B1,268

1 2

2

4

6

Extrait du livre des délibérations du Conseil
de la Ville de Maisonneuve, à son assemblée régulière du
1er août, 1900, à laquelle sont présents: M. le Maire
Hubert Desjardins, & MM. les Conseillers Wm. Richer, N.
Massy, J. Trudel, J. Riendeau fils, J. Rhéaume, formant un
quorum, savoir:

Proposé par M. Wm. Richer,
Secondé par M. J. Rhéaume.
Et

Que M. J. B. Chartrand soit remercié de ses ser-
vices comme inspecteur des bâtisses de cette Ville et
comme gardien de la salle des spectacles et que le chef
de police soit autorisé d'agir comme inspecteur des
bâtisses temporairement et que les clefs de la salle de
spectacle soient remises entre les mains du Secrétaire-
Trésorier. Adopté.

/Vrai extrait/

Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

2 Août 1890.

1063
740/900

Mr. T. O'Parrell,

Chef de Police,

Maisonneuve.

*Inspecteur des
bâtisses*

Mon Cher Monsieur,-

En vertu d'une résolution du Conseil de cette
ville passée à son assemblée d'hier, vous avez été nommé tem-
porairement inspecteur des bâtisses de cette ville aux lieu et
place de Mr. Chartrand, qui a été remercié de ses services.

J'ai l'honneur d'être

vosre très humble serviteur

Sec.-Trés.

J. J. Gauthier
de la ville de Maisonneuve.

TAILLON, BONIN & MORIN
AVOCATS.

HON. L. O. TAILLON, C. R.
J. ALEXANDRE BONIN, C. R.
L. J. S. MORIN, L. L. B.

EDIFICE DE LA "BANQUE D'EPARGNE"
1ER ETAGE, CHAMBRES NOS 6, 7 & 8
180 RUE ST-JACQUES.

TELEPHONE BELL (MAIN) NO 1837.

AOU 1 REC

MONTREAL,

27 Jui.

1907

1063
+88/901

Monsieur M. G. Ecrement

Sec. Tres.

790/5

Cher Monsieur. re Chartrand.

Veillez trouver incluse
l'opinion demandee relativement
a la reclaustion de Monsieur
Chartrand pour \$ 75.00

Bien a vous

L. J. S. Morin

P25/B1,268

15

2 4 6

BAILLON, BONIN & MORIN
AVOCATS.

MOR. L. O. BAILLON, C. R.

J. ALEXANDRE BONIN, C. R.

L. J. S. MORIN, L. L. B.

EDIFICE DE LA "BANQUE D'EPARGNE"
1ER ETAGE, CHAMBRES NOS 6, 7 & 8
180 RUE ST-JACQUES.

TELEPHONE BELL (MAIN) NO 1837.

AOU 1 Rec'd

MONTREAL, 25 juillet 1901

Monsieur le Maire

et Messieurs les Echevins

de la Ville de Maisonneuve.

Messieurs,

1063
7/29/901

2905

J'ai examiné la réclamation faite par Jean-Baptiste Chartrand pour son salaire depuis le 6 juillet 1900 au 6 juillet 1901. Je suis d'opinion que Chartrand n'a droit tout au plus qu'à un mois de salaire et cela à la condition de prouver qu'il a exercé ses fonctions, d'inspecteur des bâtiments de la Ville après le 6 juillet 1900 jusqu'au temps où la résolution de votre conseil le destituant de ses fonctions lui a été signifiée. La charte de la Ville de Maisonneuve ne contient aucune disposition relativement à la durée du service de ses officiers; mais l'acte des corporations de Ville, section 43II des Statuts Révisés de la Province de Québec décrète, que tout officier municipal peut être destitué par le conseil; la section suivante ajoute; que toute nomination ou destitution d'officier municipal est faite par résolution du conseil et que cette résolution est communiquée sans délai par le Secrétaire-Trésorier à la personne qui en est l'objet. Le Code

P25/B1,268

MORIN & MORIN

AVOCATS.

M. L. D. TAILLON, C. R.

J. ALEXANDRE BONIN, C. R.

L. J. S. MORIN, L. L. B.

EDIFICE DE LA "BANQUE D'EPARGNE"
1ER ETAGE, CHAMBRES NOS 6, 7 & 8
180 RUE ST-JACQUES.

TELEPHONE BELL (MAIN) NO 1837.

MONTREAL,

190

Municipal de la Province de Québec aux articles 185, 189 et 190
contient des dispositions analogues. Ce privilège de révocation
des officiers municipaux est pour ainsi dire, inhérent à toute au-
torité communale dans les pays possédant un système municipal ana-
logue au nôtre; voir, I Dillon, on Municipal Corporations quatri-
ème ed. page 250; Tiedman on Municipal Corporation 83; Guillo~~card~~
louage numéro 724.

C'est aussi la doctrine de la Cour d'appel, ainsi que
l'établit un arrêt récent de cette cour, dans la cause Davis vs la
Cité de Montréal, 6 rapports officiels de Québec C.B. page 177.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre très humble serviteur,



J'ai ce 14 août 1901 entre 10^h et 11^h 1/2 hrs en mon bureau offert
à Mr J. B. Charbonneau l. v. en regard comment pour saisir les
meubles des bureaux pour le temps d'un mois à
compter de la distribution et Mr Charbonneau a aussitôt
refusé cet offre et dit que c'était la saisie complète
de l'année qu'il voulait saisir 75⁰⁰. Fait en présence de
Mr Guilford, Mr Lemay, Mr Glast et George Charbonneau
fils de J. B.

C. A. REEVES
ARCHITECTE
MEMBRE A. A. P. C.
180 Rue Ste-Catherine
MONTREAL

AVR 2 Rec'd
HEURES DE CONSULTATION :
De 10 hrs. A. M. à 1 hr. P. M.
TOUS LES JOURS

Tel. des Marchands 1623.

1137/5

Inspecteur des Bâtiments

18 Avril 1902.

Montréal, 2 Avril — 1902

Mr. le maire et M. M. les échevins
de la Ville de Maisonneuve

1063/912 M. M.

Ayant appris que vous
avez l'intention de nommer un inspec-
teur des bâtiments, et me pensant
qualifié pour remplir cette charge
je serais très heureux d'être choisi
par votre honorable conseil pour
remplir ces obligations.

Espérant que vous prendrez la
chose en considération je demeure
votre tout dévoué.

C. A. Reeves
Architecte
Maisonneuve

connaissance que le
courant, passé la ré-

, et résolu

"Que la
M. Reeves, architec-
de la Ville de Maisonneu-
ant bon plaisir et dis-
et fidèlement tous
exécutera tous les
ou de ses Comités.
era de \$100.00 par

nous répondre par

serait si vous acceptez cette nomination.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

436/5

Il est proposé par *M. R.*

secondé par *M. R.*

et résolu: que la Ville de Maisonneuve engage M. Charles Aimé Reeves architecte, comme inspecteur de bâtiments dans la Ville de Maisonneuve. M. Reeves exercera ces fonctions au bon plaisir et discrétion du conseil et devra remplir bien fidèlement tous les devoirs inhérents à cette position, et exécuter tous les ordres légitimes qu'il recevra du conseil ou de ses comités. Le salaire de M. Reeves comme tel, sera de \$ 100.⁰⁰ payable de la façon suivante:

1013/902

C. A. REEVES
ARCHITECTE
MEMBRE A. A. P. C.
100 Rue Ste-Catherine
MONTREAL

HEURES DE PONDURACION:
De 10 hrs. A. M. à 1 hr. P. M.

TOUS LES JOURS

Tel. des Marchands 1623.

461/5

Montréal, 21 Avril 1902

M. le maire et M. M. les échevins
de la ville de Maisonneuve.

1163/902

M. M.

J'ai bien l'honneur
d'accuser réception de votre notice du
18 courant m'annonçant que votre
conseil m'avait nommé comme
inspecteur des bâtiments de la ville
de Maisonneuve.

J'accepte cette charge avec plaisir
aux conditions stipulées dans votre
dite notice, tout en vous remerciant
de la confiance que vous avez eu
en moi pour remplir ces obligations.

Votre tout dévoué

C. A. Reeves
Architecte

RECEVU.

Reeves
Maire de la Ville
Saints Evangiles que
de mon jugement et de

Reeves

VILLE DE MAISONNEUVE.

1062/902 Je, soussigné, Charles Aimé Reeves
ayant été dûment nommé inspecteur des bâtiments de la Ville
de (Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à (Maison-
neuve, ce treizième jour
d'Avril 1902
Hippolyte Beau Maire

Chas. A. Reeves

57/7

Montréal le 17 Mars 1905

1063/905

Au Conseil de ville
Montréal

Messieurs, j'ai l'honneur de vous
annoncer comme exécuteur testamentaire
de cette ville & devant moi par
les présentes ma dernière volonté
comme tel. Je renonce en plus
à tous honnoraires & emolu-
ments que l'office me ~~aurait~~
devo à compter du décès & au
mois courant 1905.

Je vous prie d'agréer en outre
qu'en j'ai l'honneur de vous
remercier

Chas. Reeves

C. A. REEVES

... ARCHITECTE ...

Membre A. A. P. Q.

180 rue Ste-Catherine, Montréal

INSPECTEUR DE BÂTIMENTS DE
LA VILLE DE MAISONNEUVE.

HEURES DE CONSULTATION:
De 10 hrs A. M. à 1 hr. P. M.

TOUS LES JOURS

Rec'd 5 AVR 1905

Tel. des March. 1623
Tel. Bell. 3113

Montréal, 4 Avril — 1905

1063/905

Mr. le maire et M. M. les échevins de
Maisonneuve.

M. M. je vous serais très
obligé si vous me réinstalliez inspecteur
des Bâtiments de cette ville; et vous en fais
humblement la demande par la présente
croquant avoir fait mon devoir par le
passé pour remplir cette charge.

Votre serviteur

C. A. Reeves
architecte

7 Avril 1905.

Mr. Thom. O'Farrell,

Maisonneuve.

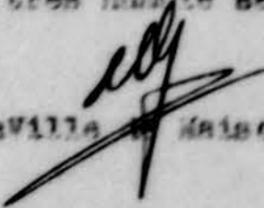
1063/905

Mon Cher Monsieur,-

J'ai l'honneur de vous informer qu'à la dernière assemblée du Conseil de cette Ville, vous avez été chargé de reprendre jusqu'à nouvel ordre la charge d'inspecteur des bâtisses de cette Ville, avec tous les pouvoirs attachés à cette charge.

J'ai l'honneur d'être

vosre très humble serviteur


Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

30 Juin 1905.

Mr. C.A. Reeves, Architecte,
Maisonneuve.

1063(905

Mon Cher Monsieur,-

J'ai l'honneur de vous informer qu'à une
assemblée du Conseil en Comité du 7 juin 1905, dont le rapport
a été adopté par le Conseil de la Ville de Maisonneuve le 21
juin courant, vous avez été,

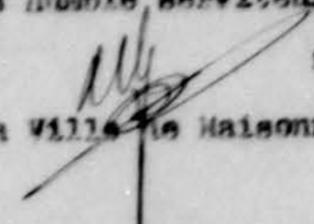
Sur proposition de Mr. J.Q. Fafard,
secondé par Mr. Wa. Richer,

ré-ins-
tallé dans vos fonctions d'inspecteur des bâtisses de la Ville
de Maisonneuve avec un salaire de \$150.00 par année.

Vous voudrez bien accuser réception de la présente
et dire si vous acceptez cette fonction.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Extrait du livre des délibérations du Conseil
de la Ville de Maisonneuve, à son assemblée régulière
du 2 mars, 1906, à laquelle sont présents: M. le Maire Walter
Reed,
~~Alexandre-Michaud~~ & MM. les Conseillers Alex. Michaud,
J. Trudel, Ad. Désilets, Robt. Fraser, Herm. Ricard, J. Q.
Fafard, formant un quorum, savoir:

Proposé par M. Herm. Ricard,
Secondé par M. Alex. Michaud,
Et unanimement résolu:

Que M. C. A. Reeves soit remercié de ses services
comme inspecteur des bâtisses de la Ville de Maisonneuve.

Le vote étant pris sur cette motion s'enregistre
comme suit: M. J. Q. Fafard non; M. H. Ricard oui;
M. Robt. Fraser oui; M. A. Désilets non; M. J. Trudel oui;
M. A. Michaud oui. Quatre pour la motion principale et
deux contre, elle est déclarée remportée et adoptée.

/Vrai extrait/

Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

VILLE DE MAISONNEUVE.

7887

1063/906

Je, soussigné Joseph Guedel
ayant été dûment nommé inspecteur des b^âtiments de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de
ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Joseph Guedel

Assermenté devant moi à Maisonneuve, ce 24^{ème} jour
de Mars 1906
M. Guedel
Secrétaire Général
de la Ville de Maisonneuve

M. Guedel Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.
M. Guedel Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

26 Juillet 1907.

Mr. Jos. Trudel,
Inspecteur des bâtises,
Maisonneuve.

1063/907

Mon Cher Monsieur,

Voudrez-vous s.v.p. venir rencontrer le Conseil
à sa prochaine assemblée de mercredi prochain, au sujet
de votre charge d'inspecteur des bâtisses et obligerez

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

21 Mars 1908.

Mr. Jos. Trudel,
Maisonneuve.

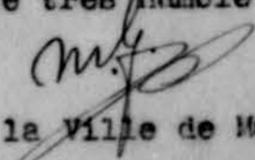
Mon Cher Monsieur,-

1063/908
J'ai reçu instructions du Conseil de la
Ville de Maisonneuve de vous dire que votre engagement
comme inspecteur des bâtisses de cette Ville expire le
21 courant, et qu'il vous remercie des services que vous
avez rendus à la Ville dans le passé comme tel.

Je dois aussi vous dire que le Conseil ne
requerra plus vos services à compter du 21 mars courant.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

G. A. REEVES
ARCHITECTE
MEMBRE A. A. P. Q.
Inspecteur de bâtisses de
la ville de Maisonneuve.
100 Rue Ste-Catherine
MONTREAL.

Rec'd 28 MAR HEURES DE CONSULTATION:
De 10 hrs A. M. à 1 hr. P. M.

TOUS LES JOURS

Tel. des Marchands 1623

Tel. Bell Co 5113

78877

Montréal, 28 Mars — 1906

M. le maire et M. M. les échevins
1062/906 de Maisonneuve.

M. M.

Vu que vous m'avez
remercié de mes services comme ins-
pecteur des bâtisses, je vous deman-
de par la présente si vous voulez
être assez bon de me payer mon
salaire; ce faisant vous obligerez
votre tout dévoué.

G. A. Reeves
Architecte

20 Sept. 1907.

Mr. Jos. Trudel,
Inspecteur des bâtisses,
Maisonnewe.

Mon Cher Monsieur,-

Re permis de bâtir et coût de ces
permis.

1063/907

J'ai l'honneur de vous faire part d'une déclaration que les évaluateurs ont faite au Conseil de cette Ville au sujet des permis de constructions.

Les évaluateurs déclarent que dans un grand nombre de cas les bâtisses sont érigées dans la Ville sans qu'un permis soit accordé à cet effet. D'autres constructions sont aussi érigées après l'obtention d'un permis, mais le montant payé pour ce permis est beaucoup plus bas qu'il devrait être, eu égard au coût de la construction.

J'ai donc reçu instructions du Conseil de vous faire remarquer qu'il est de votre devoir de surveiller étroitement les bâtisses en construction et de voir si tous les permis sont pris.

Comme vous le savez nous délivrons à chaque permis une pancarte que le propriétaire est tenu d'afficher sur sa maison, indiquant que le permis a été pris.

Vous recevez ensuite à chaque fois qu'il est accordé un permis, une notification qui indique le coût du permis.

Par conséquent il vous est facile de voir si tous les permis sont pris, et dans le cas où ils le sont, si le montant payé est exact.

Si vous constatez qu'un propriétaire bâtit sans permis, il faudrait le dénoncer; de même que si vous voyez qu'un permis a été accordé pour disons une somme de \$2.00 (ce qui donne droit à une construction de \$5,000.00) et que ce permis devrait être plus élevé, il faudrait encore le dénoncer.

Le Conseil espère que vous prêterez attention à l'avenir à ce que ci-dessus dit.

J'ai l'honneur d'être
Votre très humble serviteur

28 Octobre 1907.

Mr. Jos. Trudel,
Inspecteur des bâtisses,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

1063/907

Je reçois à l'instant une lettre de la part de Mr. L. C. Meunier, que vous trouverez sous pli. Comme cette lettre tombe sous votre département, vous voudrez bien examiner ce dont se plaint Mr. Meunier et me faire rapport si possible pour l'assemblée de mercredi prochain.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

345/8

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée régulière du 11 mars 1908, à laquelle sont présents: M. le Maire T.Bleau et MM.les Conseillers Alex.Michaud, Horn.Ricard, Robert Fraser, O.Dufresne, Chs.Bélanger & J.A. Debien, formant la totalité des membres de ce Conseil, savoir:

Proposé par M.H.Ricard,
Secondé par M.O.Dufresne,

Que M.Jos.Trudel soit remercié de ses services comme inspecteur des bâtisses de la Ville de Maisonneuve et que M.Charles Aimé Reeves soit nommé à sa place aux mêmes prix et conditions. Adopté unanimement.

(Vrai extrait)

Sec-Trés.,

de la Cité de Maisonneuve.

Arml./

P25/B1,268

3 4

VILLE DE MAISONNEUVE.

1063/908 Je, soussigné Charles Aimé Reeves
ayant été dûment nommé inspecteur des églises de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Évangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisson-
neuve, ce quatorzième jour

d' Avril 1908

me
Secrétaire

Chs. A. Reeves

16 Avril 1908.

Mr. C.A. Reeves,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Re Nomination comme inspecteur des bâtisses

1063/918
J'ai l'honneur de vous informer que par résolution du Conseil de cette Ville en date du 11 mars dernier, vous avez été nommé inspecteur des bâtisses de la Ville de Maisonneuve avec un salaire de \$400.00 par année.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.


de la Ville de Maisonneuve.

284/9

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée régulière du 29 décembre 1909, à laquelle sont présents: M. le Maire Alexandre Michaud et MM. les Conseillers Oscar Dugresne, Chs. Bélanger, Robert Fraser, P.R.T. Bennett & J.A. Debien, formant un quorum, savoir:

Proposé et résolu unanimement:

Que les salaires des officiers et employés de la Ville ci-après mentionnés soient augmentés des sommes suivantes qui seront prises à même les revenus et les crédits ci-après votés, et ce à compter du 1er Janvier prochain (1910), savoir:

.....
M.C.A. Reeves de \$300.00 pour l'année à compter du 1er. Juillet 1909.....
.....

(Vrai extrait)

Sec-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

ARMLf

14 Janv. 1910.

M. C.A. Reeves,

Inspecteur des Bâtisses,

Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Re augmentation de salaire.

1063/910
J'ai l'honneur de vous informer que votre salaire
comme inspecteur des bâtisses de cette Ville, par résolu-
tion du Conseil en date du 29 déc. dernier, a été augmen-
té de \$300.00 par année à compter du 1er. janvier 1910.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

[Signature]
Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

131/10

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée régulière du 1er. Février 1911, à laquelle sont présents: M. le Maire Alexandre Michaud, et MM. les Conseillers Charles Bélanger, Robert Fraser, Lévis Tremblay, Ephrem Lemay & Octave Germain, formant un quorum, savoir:

Moved by Mr. Robt. Fraser,
Seconded by Mr. Lévis Tremblay,
And unanimously resolved:

That M.C.A. Reeves, architect, be appointed building inspector also for the current year.

(Vrai extrait)

Sec-Trés.

de la Cité de Maisonneuve..

ARML/

P25/B1,268

3 4

356/10

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée régulière du 7 février 1912, à laquelle sont présents: M^r. le Maire Alexandre Michaud, et MM. les Conseillers Oscar Dufresne, Chs. Bélanger, Robert Fraser, Lévie Tremblay & J.E. Lemay formant un quorum, savoir:

Proposé par M. Robt. Fraser,
Secondé par M. Lévie Tremblay.
Et unanimement résolu:

Que M.C.A. Reeves soit nommé inspecteur des bâtisses aussi pour l'année courante.

(Vrai extrait)

Sec-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

ARML/

P25/B1,268

4 0

2

4

6

222/12

Maisonneuve, 18 février 1915.

À son Honneur le maire et de messieurs les échevins.

Messieurs

1063/15

Étant citoyen de cette ville depuis 12 ans,
ayant au-delà de 30 ans d'expérience dans la construction générale
comme contremaître et surintendant à l'emploi des compagnies
Canadian White Co., C.E. Deakin, E. J. Kape, Peter Lyall and Son etc.

Je me crois qualifié pour remplir la
charge d'inspecteur des bâtisses pour la cité de Maisonneuve

Espérant que vous prendrez ma demande
en considération et que vous me donniez une réponse favorable.

Je me soussis Messieurs, votre humble serviteur

Mr. Ed. Berthiaume
374 Bourbonnière
Maisonneuve

Montreal P.Q.



Le 22 de Février, 1915.

M. le Maire,
MM. les Echevins de la Cité de Maisonneuve,
MAISONNEUVE P. Q.

Messieurs,

1062/15
Sachant que le conseil de ville de Maisonneuve, dans un but d'économie; projette de faire quelques changements dans le personnel de l'Hotel-de-Ville; je profite de l'occasion pour soumettre humblement mon application pour la position d'inspecteur des bâtisses, à Messieurs les Conseillers.

Je suis architecte de profession, résident de Maisonneuve; et pourrai remplir la position sans assistant.

Je fournirai les meilleurs références que Messieurs les Conseillers pourraient désirer, tant sur mes aptitudes que sur mon caractère.

Espérant que les honorables membres de votre Conseil honoreront ma demande de leur sérieuse considération,

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Maire et
Messieurs les Echevins,

Votre serviteur bien respectueux.

W. L. Vandal
Architecte.

2

5 Février, 1917.

M. L. J. S. Morin,
180 St Jacques,
Montréal.

Cher Monsieur,-

Re. Chs. A. Reeves, autrefois
inspecteur des bâtisses

Conformément à votre téléphone de ce
matin, je vous transmets sous pli le dossier se rappor-
tant à M. Chs. A. Reeves, autrefois inspecteur des bâtisses,
depuis l'année 1913.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

P25/B1,268

4 3

2

4

6

2
Edifice "Tower" No. 3 rue Craig Ouest 7^{ème} étage
Chambre 709

6
Téléphone Bell
main 3540

Charles Aimé Reeves
Architecte

Montréal 7 février 1917.

M. Oscar Lalonde,
597 Ste-Catherine,
Maisonneuve.

Monsieur,

1062/17
Comme vous savez que j'ai une action de prise contre la ville de Maisonneuve, je vous transmets la présente pour vous informer que je suis prêt à retirer cette action aux conditions suivantes:

1^o.- Que la ville me paye les frais de l'action au montant de \$35.00

2^o.- Que vous payiez mon salaire au montant de \$260.00 pour les mois que j'ai travaillé, c'est-à-dire janvier, février et mars 1916, qui me sont dus.

3^o.- Réinstallez-moi inspecteur des bâtisses pour l'année courante. @ 600⁰⁰/\$

Espérant que ces conditions rencontreront votre approbation, je demeure,

Votre humble serviteur,

Ch. A. Reeves
Architecte

301/13

5 Avril, 1917.

H.C.A.Reeves,
469 Pie IX,
MAISONNEUVE.

1063/17

Cher Monsieur,-

Réclamation re salaire

La vôtre en date du 28 mars dernier
a été soumise au Conseil de cette Cité à son assemblée
du 4 avril prt., puis renvoyée aux avisars légaux.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

5 Avril, 1917.

MM. W. A. Baker & Robitaille, Avocats,
Avisseurs L^égaux,
M O N T R E A L.

Messieurs,-

Salaire C. A. Reeves

Je vous transmets sous pli une lettre en date du 28 mars dernier de M. Chs. A. Reeves au sujet de salaire qui lui serait dû alors qu'il exerçait sa charge comme inspecteur des bâtisses. - Cette lettre après avoir été soumise au Conseil de cette Cité, à son assemblée du 4 avril ort. a été renvoyée aux avisseurs légaux.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

Baker & Rivest

13 Avril, 1917.

M. J. S. Morin, Avocat,
180 St Jacques,
M O N T R E A L.

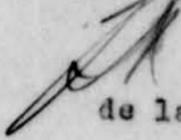
1063/17

Cher Monsieur,-

Réclamation C A Reeves

Auriez-vous l'obligeance de me dire le montant de la réclamation de M. Chs. A. Reeves, autrefois inspecteur des bâtisses, pour salaire de même que le montant des frais à date. Comme vous avez le dossier dans cette affaire, il vous sera facile de vous renseigner à ce sujet.

Vous remerciant à l'avance, veuillez me croire

Votre tout dévoué

Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

W. A. BAKER, C. R.,
AVOCAT.

58, rue St-Jacques,

Montréal, 13 Avril 1917 191

Monsieur Jos. Hinton
Secrétaire Rés. Hotel de Ville

Cher Monsieur:

re C.A. Reeves vs. Maisenneuve

1063/17
Le demandeur acceptera en règlement \$260.00 et les frais de l'action. Son action était pour au delà de \$1000.00, et il se contente du salaire dû pour travail actuellement fait, ce qui nous semble raisonnable.

Voté-dévoué

W. A. Baker & Robitaille

2

23 Fév. 1917.

M. W. Vandal,
Inspecteur des Bâtisses,
Maisonneuve.

1063/17

Cher Monsieur,-

Je regrette d'avoir à vous informer que suivant résolution adoptée par le Conseil de cette Cité, à son assemblée du 14 février courant, ce dernier a nommé M. Théo. Leclaire inspecteur des bâtisses pour l'année courante, à compter du 22 mars prochain (1917), étant le terme d'expiration de votre engagement à la même charge.

Vous voudrez donc à la date susdite, confier à M. Leclaire la régie de votre département.

Veillez me croire

Votre tout dévoué

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

19 Avril, 1917.

M. W. Vandal,
1068 Blv. Pie IX,
MAISONNEUVE.

1063/17

Cher Monsieur,-

Insigne "Inspecteur des bâtisses"

Vous avez oublié, sans doute, de nous retourner l'insigne "inspecteur des bâtisses" que vous portiez durant l'exercice de vos fonctions.

Auriez-vous l'obligeance de nous en faire remise aussitôt que possible.

Veillez me croire

Votre tout dévoué

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

23 Fév. 1917.

M. Théo. Leclaire,
131 2^{ème}. Avenue,
Maisonneuve.

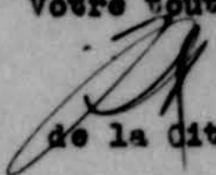
1063/17
Cher Monsieur,-

Nomination comme inspecteur
des bâtisses

Je vous transmets sous pli copie d'une
résolution adoptée par le Conseil de cette Cité, à son
assemblée du 14 février courant, vous nommant inspecteur
des bâtisses pour l'année courante, à compter du 22 mars
prochain (1917), aux lieu et place de M. W. Vandal, aux con-
ditions stipulées dans ladite résolution.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

 Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

P25/B1,268

5 1

2

4

6

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée régulière du 28 février, 1917, à laquelle sont présents: M. le Maire Évie Tremblay, MM. les Conseillers Léon Gélinas, Oscar Lalonde, J.A. Gagnon, Dr. M. Lefebvre, John C Taylor et J.O. Tremblay, formant la totalité des membres de ce Conseil, savoir:

Attendu que l'engagement de M.W. Vandal comme inspecteur des bâtisses de la Cité de Maisonneuve expirera le 22 mars prochain (1917).

1063/17
Il est proposé par E. Léon Gélinas,
secondé par M.J.C. Taylor.
Et unanimement résolu:

Que M. Théo. Leclaire soit nommé inspecteur des bâtisses de ladite Cité aux lieu et place dudit M. Vandal, pour le terme d'un an à compter du 22 mars, 1917.

Le nouvel inspecteur des bâtisses devra se tenir à l'hôtel-de-ville tous les jours de 9 hrs. à 12 hrs. n.m. pour l'exercice de ses fonctions comme tel. Il devra en plus surveiller tous les travaux incombant à sa charge et faire au conseil un rapport mensuel sur les opérations de son département. Son salaire annuel sera de cinq cents piastres (\$500.00) payable mensuellement.

(Vrai extrait) G
A II

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.



2

117/14
TEL. BELL LASALLE 1200

BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

Maisonneuve, 29 Janvier, 1918.

A Son Honneur M.le Maire
et MM.les Conseillers
de la Cité de Maisonneuve.

1063/18
Messieurs,-

La présente est pour vous informer qu'à compter du 1^{er} février prochain (1918), je résigne ma position d'Inspecteur des bâtisses pour la balance de l'année restant à courir, c'est-à-dire le 22 mars prochain (1918), en faveur de M. Arsène Marchessault qui vient d'être nommé à cette charge par votre Conseil à compter de l'expiration de mon engagement.

-J'accepte avec plaisir la position d'Évaluateur de la Cité pour l'année 1918, aux termes de la résolution adoptée par votre Conseil à son assemblée du 16 janvier prt. Permettez-moi de vous remercier bien sincèrement pour la confiance que vous m'avez témoignée en me nommant à cette charge. -Soyez assurés que je ferai toujours mon devoir et que je servirai avant tout les meilleurs intérêts de la Cité.

Veuillez me croire, Messieurs,

Votre très humble serviteur,

J. Leclair

Inspecteur des Bâtisses
de la Cité de Maisonneuve.

X 2 4 6 P25/B1,268 5 3

PRESIDENT:
T. P. HARVATT
271 AIRD AV.
MAISONNEUVE

2
1st V.-PRESIDENT:
J. C. TAYLOR
54, 5th AVENUE
MAISONNEUVE

280/13
2nd V.-PRESIDENT:
A. HUTCHEON
186 ST. CATHERINE
MAISONNEUVE

The Maisonneuve English-Speaking Association

SECRETARY:
J. C. FYFE
211 LAPONTAINE
MAISONNEUVE

TREASURER:
T. WHITE
67 BOURBONNIERE ST.
MAISONNEUVE

To
M^r Maisonneuve, 28th February 1917.

1063/17
M^r Hinton
Secretary - Treasurer
City Hall
Maisonneuve

Dear Sir,
Building Inspector.

Regarding above appointment, I am directed to enquire why no public advertisement was made of the vacancy, and I shall be glad if you will bring this matter before the City Council at the first meeting -

Trusting that you will advise me of the Council's opinion on the matter

I am, Dear Sir
Yours faithfully
John C. Fyfe
Secretary.

8 Mars, 1917.

Maisonneuve English-Speaking Association,
c/o Mr. John C. Pyfe, Secretary,
211 Lafontaine St., Maisonneuve.

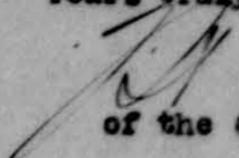
Dear Sir:-

Re Building Inspector

Your letter dated 28th February ult. has been submitted to the Council of this City at its meeting of the 7th of March instant. -I have been authorized to inform you that the charter of this City does not oblige the latter to give any public advertisement in the case referred to in your said letter.

I remain

Yours truly


Sec. Treas.
of the City of Maisonneuve.

AT/

P25/B1,268

5 5

18 janvier 1918.

H. Ars. Marchessault
632 Adam
Maisonneuve.

1063/18

Cher Monsieur,-

Nomination comme inspecteur

Je vous transmets sous pli copie d'une
résolution adoptée par le Conseil de cette Cité à son
assemblée du 16 janvier courant, vous nommant inspecteur
des bâtisses pour l'année courante en remplacement de
M. Théophile Leclaire, aux conditions stipulées dans
ladite résolution.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué,

Sec.-Trés.

de la Cité de maisonneuve.

MLL/AL

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée régulière du 16 janvier, 1918, à laquelle sont présents: M.le Maire Lévis Tremblay et MM.les Conseillers Léon Gelinas, Oscar Lalonde, J.A.Gagnon, Dr.M.Lefebvre, Jno.C.Taylor et J.O.Tremblay, formant la totalité des membres de ce Conseil, savoir:

Proposé par M.J.A.Gagnon,
Secondé par M.J.O.Tremblay,

Et unanimement résolu:

Que M.Arsène Marchessault soit nommé inspecteur des bâtisses de la Cité de Maisonneuve pour le terme d'un an à compter de l'expiration de l'engagement de son prédécesseur, M.Theo.Leclaire, au salaire annuel de \$600.00 payable mensuellement.

L'inspecteur des bâtisses doit se tenir à l'Hôtel-de-Ville tous les jours de 9 à 12 a.m. pour l'exercice de ses fonctions comme tel. Il doit en plus surveiller tous les travaux incombant à sa charge, et faire au Conseil un rapport mensuel sur les opérations de son département.

(Vrai extrait)

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

1063-3

-3-

CITE DE MAISONNEUVE

1063/1911 à 1915

r e

Assistant Inspecteur des bâtisses

		Engagement de - asseurementation
12/10/11	Nap. Surprenant	
27/7/01	J.B. Chartrand	Règlement de cpte. re Ass. Insp. bâtisses; Opinion de M.L.J.S. Morin, &c. <i>renvoys à item 2</i>
25/10/11	Nap. Surprenant	Plainte contre lui, enquête, &c.
1/5/12	do	Demandant voiture pour tournée d'insp'en.
15/2/13	Alex. Dupuis	Application comme 2ème. Ass. insp. bâtisses
17/2/15	Gaspard Leduc	do ----- do do
23/2/15	Nap. Surprenant	Remercié de ses services.

VILLE DE MAISONNEUVE.

1063/911 Je, soussigné, Napoléon Duprenant
ayant été dûment nommé employé civil de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisson-

neuve, ce 12^{me} jour

d'octobre 1901

N. Duprenant

M. J. L. L.
Secrétaire
de la Ville de Maisonneuve

280/10

Maisonneuve, 25^e octobre 1911

Copie de l'avis à Mr Surprenant
[Signature]

Au Conseil de Ville de Maisonneuve,

Maisonneuve, Que.

Monsieur le Maire,

Messieurs les Conseillers:

1062/911

Nous soussignés, citoyens, contribuables et entrepreneurs de Maisonneuve, venons humblement demander à votre Conseil, le renvoi immédiat de Monsieur Surprenant, Assistant inspecteur des bâtisses, le trouvant incompétent pour remplir sa charge, faisant un zèle intempestif qui est de nature à nuire considérablement à la construction.

Il est à notre connaissance maintes vexations arbitraires, dues probablement à son ignorance dans la matière qui n'en est pas moins pour nous une source d'ennuis, - de plus Monsieur Surprenant fait preuve de partialité dans l'accomplissement de son devoir et ne mérite pas la position qui convient à un homme de tact et impartial.

Espérant que vous ferez droit à notre demande,

Nous demeurons, messieurs,

Vos dévoués,

- Napoléon Adam 226
- L. Bourdon 47
- Joseph Baillet
- Edouard Tessier 627 - Casale
- Oscar Bouchard 242 - Bourbon
- Elyear Ringer
- M. Puyrette 269 - 2^e av
- L. Aubin 217 Ontario
- A. Lapointe
- W. Kreiwaitis 301 - 5^e av
- G. Ciernka 303 5^e av
- J. Stomart 293 - 4^e av
- G. J. Tenement

- ²⁵⁹ ^{Desjardins} *Hyppolite Lapiniere* *J. Desjardins*
 + - ⁵³⁰ ^{Montparnasse} *Josephat Boulembé* - ¹⁷⁸ *Josephat Boulembé*
⁵⁷³ ^{ville} *Auguste Braun* ^{4. av} *Arthur* ¹³⁵ ^{Adams} *Sicard*
 - *Marie Nallo* ²⁶⁵ ^{Desjardins}
 - *J. Gauthier* ²³⁷ ^{Desjardins}
G. Gauthier

Maisonneuve, 11 novembre 1911.

11 novembre 1911.

Monsieur:-

Veuillez comparaitre devant le
Comité d'enquête du Conseil de la Ville de Maisonneuve,
mercredi prochain le 15 novembre courant à l'Hôtel-de-
ville de Maisonneuve, à 7 $\frac{1}{2}$ hrs. précises pour rendre
témoignage devant ce comité au sujet de la plainte par
vous, demandant le renvoi de M. Surprenant comme assis-
tant inspecteur des bâtisses.

Par ordre du Comité

Sec. Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

/AT/

Tous les signataires de la requête ont été assignés
par cet avis.

11 novembre 1911.

M. G. A. Reeves, Architecte
58 St Jacques
Montréal.

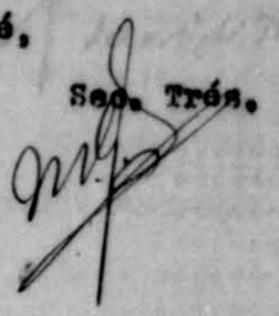
1063/911

Mon cher monsieur:-

Vous cher monsieur:-
Veuillez comparaitre devant

le comité d'enquête du Conseil de la Ville de Maisonneuve, mercredi prochain le 15 novembre courant à l'Hôtel-de-Ville de Maisonneuve, à 7 $\frac{1}{2}$ hrs. précises pour rendre témoignage devant ce comité au sujet de la plainte par certains contribuables de cette Ville, demandant le renvoi de M. Surprenant comme assistant inspecteur des bâtisses.

Par ordre de ce Comité,

Sec. Trés.


/AT/

P25/B1,268

11 novembre 191..

M. *R* Surprenant
249 Letourneux
Maisonneuve.

1162/911
Mon cher monsieur:-

Vous êtes requis d'être
présent mercredi prochain le 15 novembre courant, à 7 $\frac{1}{2}$
hrs. P. M. devant un Comité d'enquête du Conseil de cette
ville au sujet de la plainte portée contre vous par cer-
tains contribuables de cette Municipalité.

Par ordre du Comité d'enquête,

/AT/

[Signature]
Sec. Trés.

[Signature]
de la V. de M.

X 2 4 6 P25/B1,268

Maisonneuve, 15 Nov. 1911.

Rapport de l'assemblée du Comité d'enquête nommé pour s'enquérir
au sujet de la plainte faite contre M. Napoléon Surprenant,
l'assistant inspecteur des bâtisses.

Présents: M. le Maire Alexandre Michaud, et

MM. les Conseillers O. Dufresne,
C. Bélanger,
R. Fraser,
L. Tremblay,
J.E. Lemay &
Oct. Germain,

1063/411
M. l'avocat C. Robitaille est aussi présent
représentant les plaignants et M. l'avocat O. Sénécal,
représentant M. Surprenant.

Les témoins suivants sont entendus, savoir:
MM. J. Sicotte, L'Archevêque, Leclair, H.A.E. Morin,
N.D. Léger & H. Paquet.

Après l'audition de ces témoins M. Oct. Germain
est autorisé d'aller constater sur les lieux les plaintes
faites par M. Léger et de faire rapport au Comité à la
prochaine assemblée.

Et l'assemblée est ajournée au 22 courant,
au même lieu et à la même heure.

Le tout humblement soumis.

P25/B1,268

294/10

Deschambault 21 Nov - 1911

Monsieur le Maire de Maisonneuve
Messieurs les Concelliers

1063/911

Ne pouvant pas assister a l'as-
semblee du Conseil du 22 Courant, dont je
me ~~étais~~ engage de faire rapport sur la
demande de Mr le Maire dans l'affaire de la
requette a l'egard de M^r N. Surprenant.
Sur deux points de l'enquete qui avait
Contradiction, le premier est la construction
de M^r Charpentier rue Jeanne d'Arc pres de la rue
St. Catherine, a propos des soliveaux premiere etage
et deuxieme etage, un tiers des soliveaux sont de
un pouce et demi d'epais par neuf pouce d'hauteur
L'autre point dans la construction sicotte
3^e etage vers arsa vis le Convent viau ville
d'apris le reglement article 39 il se
trouve en regle, cette article dit qu'il
doit avoir un mur de division solide tous les
50 pieds.

Messieurs Maire & Messieurs les Concelliers
je vous demande de remettre a prochaine assemblee l'affaire
requette de M^r Surprenant. Bien a vous
Oscar Germain

- L. Bourgeois 47 Deschambault
- Joseph Baillet
- Edouard Tessier 627 - Lasalle
- Oscar Bouchard 242 - Bombardier
- Elyear Rangan
- J. Puyrette 269 - 2^e av
- A Lapointe
- W Kreiwaitis 301 - 5^e av
- G. Ciernka 303 - 5^e av
- Japon Stomart 293 - 4^e av
- J. J. Tourent



BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

396/0

Téléphone Bell Lasalle 523
" " March. 1523

Maisonneuve, 1 Mai 1912. 19

A Son Honneur le Maire
& MM. les Conseillers
de la Ville de Maisonneuve.

Messieurs,-

1063/12

Vous savez sans doute que ma charge d'assistant inspecteur des bâtisses comporte une surveillance attentive à toutes les nouvelles bâtisses qui se construisent partout dans Maisonneuve. Comme le territoire est d'une assez grande étendue, il devient difficile pour moi de parcourir à pieds la distance d'un chantier à un autre, chose qu'il me faut faire tous les jours et même plusieurs fois par jour.

Pour faciliter ma tâche j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien mettre un cheval et une voiture à ma disposition et je crois ma demande très à propos. *automobile -*

Espérant que vous daignerez considérer la présente,

Je me soustris,

Votre tout dévoué,

A. Surprenant

Maisonneuve, 15 février 1913.

Au Conseil de la
Cité de Maisonneuve.

*Inspecteur
des Bâtisses*

Messieurs,-

1063/13
J'apprends que M. Reeves, l'inspecteur des bâtisses de la Cité de Maisonneuve suggère au Conseil la nomination d'un second assistant. La construction des bâtisses étant tellement considérable, qu'un seul assistant ne peut plus suffire à la tâche. Si le Conseil décidait de nommer ce second assistant, la Cité serait divisée en deux districts dont chacun des assistants aurait la charge.

En conséquence, j'offrirais à votre Conseil mes services comme assistant de M. Reeves. Je suis dans Maisonneuve depuis au-delà de vingt-sept ans, j'ai vu construire Maisonneuve et j'ai construit moi-même à la journée des bâtisses considérables et je suis au courant des règlements municipaux concernant les bâtiments.

Je me crois donc qualifié à remplir cette position et je vous serais reconnaissant si vous vouliez me l'accorder.

J'ai l'honneur d'être
votre tout dévoué,

Alfred Dupuis

Enfant au ...

222/15

Maisonneuve Fev 17/15

M. le Maire
Messrs les Echevins de Maisonneuve

1063/15

Comme citoyen résident dans Maisonneuve depuis plusieurs années je me présente devant vous pour demander une position comme possédant une éducation de Français et d'Anglais et l'expérience nécessaires à la construction générale et de toutes sortes de travaux et ayant déjà rempli par le passé pour de différentes compagnies les positions de Assistant Surintendant Inspecteur Surveillant de travaux Contre Maîtres et tout autres positions nécessitant de tel expérience et de compétence et approuvé par des certificats présentes à votre demande voilà pourquoi je me crois qualifié et je demande à votre Conseil de bien vouloir prendre en considération mon application

Votre Obligé
M. Gaspard Leduc
No. 1067 Orleans
Mais.

23 Fev. 1915.

M. Nap. Surprenant,
Ass. Inspecteur des bâtisses,
Maisonneuve.

1063/15

Monsieur,-

Je dois porter à votre connaissance que le Conseil de cette Cité, à son assemblée du 18 février courant, a résolu de mettre fin à votre engagement comme assistant inspecteur des bâtisses de cette Cité.

Par conséquent, je vous donne par les présentes avis d'avoir à discontinuer votre charge comme tel sous huit jours de la date de la présente.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

M. L.
Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/
Copie de la présente lettre a été délivrée ce jour au domicile de M. Nap. Surprenant au No. 249 de la rue Letourneux, à Maisonneuve, ce 23 février, 1915, par M. Edmond Lépine.

P25/B1,268

h 5

Extrait du livre des délibérations du
Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée
régulière du 18 Février, 1915, à laquelle sont pré-
sents: M. le Maire Lévis Tremblay et MM. les Conseil-
lers G.H. Pichet, H.A.E. Morin, Elz. Lapointe, Dr. J.M.
Pellerin, J.E. Vigeant & Wilf. Tardif, formant la
totalité des membres de ce Conseil, savoir:

Proposé par M.H.A.E. Morin,
Secondé par M. Wilf. Tardif,
Et unanimement résolu:

Que M. Charles-Aimé Reeves soit continué
dans ses fonctions d'inspecteur des bâtisses pour
l'année courante, à condition qu'il remplisse seul
cette charge, le salaire annuel à lui être payé de
ce chef devant être de \$1040.00; qu'en conséquence
un avis de huit jours soit signifié à M. Nap. Surpre-
nant, l'assistant actuel de l'inspecteur des bâ-
tisses, l'informant que ce Conseil le remercie de
ses services comme tel. Adopté.

/Vrai extrait/

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

CITE DE MAISONNEUVE

1063/1903 à 1915

Tous rapports de l'inspecteur des bâtisses: de 1903 à date

C. A. REEVES

... ARCHITECTE ...

Membre A. A. P. Q.

180 rue Ste-Catherine, Montréal

INSPECTEUR DE BATISSES DE
LA VILLE DE MAISONNEUVE.

HEURES DE CONSULTATION:

De 10 hrs A. M. à 1 hr. P. M.

TOUS LES JOURS.

Tel. des March. 1623

Montréal, 13 Mai 1903.

M. le maire et M. M. les échevins de la
ville de Maisonneuve.

1162/1903

M. M. J'ai l'honneur de vous faire le
rapport de mon travail et de l'ouvrage que j'ai fait faire qui
n'était pas conforme à notre règlement, durant mon année fi-
nissant le 18 Avril dernier; comme inspecteur des bâtisses de la ville
de Maisonneuve.

Voici mon dit rapport en résumé.

Liste des notices envoyées pour infractions au règlement.

Le 17 mai (1902) notice à Mr. S. S. Cuvilier de démolir sa serre
dans le Park. River-Side.

Le 30 mai (1902) notice à la Succ. Labine de démolir leur maison
incendie sur la rue Ste. Catherine.

Le 30 mai (1902) notice à Mr. l'Architecte Marsh l'agent des
Pères Jésuites d'avoir à refaire toutes les plates-formes
et escaliers en arrière des maisons portant les Nos. 51 @ 57 rue
Stourmont qui étaient très dangereuses pour les occupants.

Le 18 Juillet (1902) notice à Mr. J. Beauchamp de démolir
ses maisons sur la rue Ste. Catherine.

Le 29 Août (1902) notice à Mr. Alf. Harvey de briquer sa mai-
son qui était bâtie depuis longtemps et qui n'était pas en-
core revêtu de brique.

Le 29 Août (1902) notice à Mr. Louis Gagnon de briquer lui
aussi sa maison qui était bâtie depuis longtemps.

P25/B1,268

C. A. REEVES

... ARCHITECTE ...

Membre A. A. P. Q.

180 rue Ste-Catherine, Montréal

INSPECTEUR DE BATISSES DE
LA VILLE DE MAISONNEUVE.

HEURES DE CONSULTATION:
De 10 hrs A. M. à 1 hr. P. M.
TOUS LES JOURS.

Tel. des March. 1623

Montréal, 13 Mai — 1903

Le 29 Août (1902) notice à Mr. Alph. Fortin de briquer sa maison tel que les deux précédents qui étaient bâties depuis longtemps et qui n'étaient pas briquées.

Le 11 Novembre (1902) notice à Mr. Alph. Serre de faire un solage dessous sa maison.

Le 11 Novembre (1902) notice à Mr. J. Desjardins de briquer sa maison portant le No. 899 rue Gaspar.

Le 12 Février (1903) notice à Mr. Jos Prouillette de faire son solage conforme au règlement des bâtisses de notre ville.

Le 2 Avril (1903) notice à Mr. Eugène Beaudet de faire un solage et de briquer sa maison qu'il était à bâtir en bois et sans solage.

Après plusieurs visites que j'ai fait à ces différents endroits où existaient des défauts de constructions; je donne une liste des travaux qui se sont fait par les gens que j'avais notifiés.

Démolition de la Serre de Mr. Cuivillier dans le Park River-Side.

Démolition de la maison de Mr. Labine rue Ste. Catherine.

Démolition des plates-formes et galeries en arrière des maisons des Pères Jésuites et reconstruction de ces travaux en neuf.

Démolition des maisons de Mr. J. Beauchamp rue Ste. Catherine.

Mr. G. Gagnon à briquer sa maison.

Mr. Alph. Fortin à briquer sa maison.

C. A. REEVES

... ARCHITECTE ...

Membre A. A. P. Q.

180 rue Ste-Catherine, Montréal

HEURES DE CONSULTATION:
De 10 hrs A. M. à 1 hr. P. M.
TOUS LES JOURS.

☪ ☪

Tel. des March. 1623

INSPECTEUR DE BATISSES DE
LA VILLE DE MAISONNEUVE.

Montréal, 13 Mai — 1903

Mr. R. Voyer, à briquer sa maison.

Mr. Alph. Serre, à faire un solage, dessous sa maison.

Mr. Jos. Brouillette, doit faire son solage, conforme au règlement ces jours-ci.

Mr. E. Beaudet, doit briquer sa maison et faire son solage lui aussi ces jours-ci.

Voici Mr. M. l'ouvrage que j'ai fait, durant mon année, à part tous les informations verbales que j'ai données, à tous les gens qui viennent me voir; et fait en double toutes les notices et les correspondances que j'ai écrites.

Votre humble serviteur.

C. A. Reeves
Architecte

Inspecteur des batisses de Maisonneuve

14 Mai 1903.

Mr. C.A. Reeves,
Inspecteur des bâtisses,
Maisonneuve.

1003/903

Monsieur,-

Votre rapport comme inspecteur des bâtisses de la
Ville de Maisonneuve a été présenté au Conseil à son assem-
blée d'hier soir puis référé au Comité des Finances.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

qui vient de finir. C.A.R.

C. A. REEVES

... ARCHITECTE ...

Membre A. A. P. Q.

180 rue Ste-Catherine, Montréal

INSPECTEUR DE BATISSES DE
LA VILLE DE MAISONNEUVE.

HEURES DE CONSULTATION:
De 10 hrs A. M. à 1 hr. P. M.

TOUS LES JOURS.

Tel. des March. 1623

767/8

Montréal, 4 Mai — 1904

1063/904

Mr. le maire et M. M. les échevins de
Maisonneuve

M. M.

Mon année finissant le 18 Avril
passé comme inspecteur des Bâtisses de Maisonneuve,
je dois vous faire rapport que durant cette dernière
année il a été pris 57 permis de bâtir ce qui dé-
passe de beaucoup la construction de l'an passé
ou il n'a été pris que 25 permis.

Les permis de l'an passé ont rapporté à la ville
\$ 18.⁰⁰ et ceux de cette année ont rapportés
\$ 130.⁰⁰. Comme vous voyez que la construction
dans notre ville se fait maintenant sur une
grande échelle, vous devez conclure qu'il faut
certainement plus de travail de ma part et
en conséquence permettez moi de vous demander
ce que je crois juste d'augmenter mon salaire
à \$ 200.⁰⁰ Deux cents piastres par année que
je crois ne serait pas trop pour un inspecteur
des bâtisses. Espérant que vous prendrai ma deman-
de en considération, je demeure votre humble serviteur.

C. A. Reeves

Le coût approximatif de la construction de cette année est de \$ 200,000.⁰⁰

P. B.} Ci-inclus vous trouverai mon compte pour l'année
qui vient de finir. C. A. R.

P25/B1,268

6 Mai 1904.

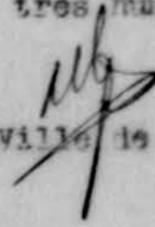
Mr. Chs.A. Reeves,
1063/904 Inspecteur des bâtisses,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Votre rapport au Conseil de cette Ville
re inspection des bâtisses au 16 avril dernier, lui a été lu
puis ensuite référé au Comité des Finances.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

P25/B1,268

2

4

6

C. A. REEVES

ARCHITECTE

Membre A. A. P. Q. et I. A. C.

58 RUE ST-JACQUES.

INSPECTEUR DE BATISSES DE
LA VILLE DE MAISONNEUVE.

HEURES DE CONSULTATION :
De 10 hrs. A. M. à 1 hr., P. M.
TOUS LES JOURS.
Tel. Bell Main 3540.

Montréal, 16 Juin 1909

Mons le maire et M. M. les Echevins de
Maisonneuve

M. M.

1063/909

Ci-joint est mon rapport de la
construction faite depuis 3 mois dans Maisonneuve.
Dans le but d'améliorer mon département j'ai
fait imprimer des nouveaux blancs d'appli-
cation pour les permis que je donne à présent
moi-même, et qui nécessite que je passe une
heure par jour à l'Hotel de Ville de 9 hrs. à 10
hrs. C. M.

J'ai commencé depuis 15 jours à donner moi-
même les permis, et j'attire spécialement votre
attention sur ce qui a rapporté ces dits per-
mis dans mon rapport durant ces quelques
jours du 1^{er} Juin au 11 comparativement
au même laps de temps l'année dernière; vous
avez \$46.75 cette année et \$11.00 l'année dernière
c'est au-delà de 4 fois plus, les revenus sont
donc beaucoup augmentés.

Je veux bien continuer à donner moi-même
les permis et passer une heure et même une
heure et demi à l'Hotel de Ville moyennant

P25/B1,268

7 8

28 JUN 1909
ARCHITECTE
REEVES

A. REEVES
ARCHITECTE
Membre A. A. P. Q. et I. A. C.
58 RUE ST-JACQUES.

INSPECTEUR DE BATISSES DE
LA VILLE DE MAISONNEUVE.

HEURES DE CONSULTATION:
De 10 hrs. A. M. à 1 hr., P. M.
TOUS LES JOURS.
Tel. Bell Main 3540.

- 2 -

Montréal, 16 juin 1909

une augmentation de salaire de \$300,00 parce
que le département de la construction est deve-
nu très important dans notre ville et nécessi-
te beaucoup plus d'attention et de travail.
Espérant M. M. que vous prendrai ma deman-
de en sérieuse considération je demeure votre
devote serviteur

A. Reeves
Architecte
Inspecteur des batisses.

X 2 4 6

P25/B1,268

7 9

A. REEVES
ARCHITECTE
 Membre A. A. P. Q. et I. A. C.
 58 RUE ST-JACQUES.

INSPECTEUR DE BATISSES DE
 LA VILLE DE MAISONNEUVE.

HEURES DE CONSULTATION :
 De 10 hrs. A. M. à 1 hr., P. M.
 TOUTS LES JOURS.
 Tel. Bell Main 3540.

Montreal, 16 juin 1909

187/9

Mons le maire et M. M. les Echevins de
 Maisonneuve

1063/909

Voici mon rapport détaillé pour le
 trimestre du 11 mars (09) au 11 juin (09) et comparaison
 avec le même laps de temps l'année dernière.

1909				1908			
du 11 mars (09) au 11 juin (09)				du 11 mars (08) au 11 juin (08)			
Permis pris en mars à venir du 11	Représentant valeur immobilière de.	montants payés pour permis		Permis pris en mars à venir du 11	Représentant valeur immobilière de.	montants payés pour permis	
	2	13,000 00	7 50		7	19,600 00	12 50
Avril 1909	16	103,500 00	65 00	Avril 1908	18	62,300 00	39 00
Mai ..	11	58,150 00	29 00	Mai ..	15	40,900 00	27 50
juin ..	14	87,300 00	46 75	juin ..	6	13,400 00	11 00
du 1 ^{er} au 11	43	261,950 00	148,25	du 1 ^{er} au 11	46	136,200 00	90 00

respectueusement soumis

Ch. A. Reeves

Architecte

Insp. des batisses.

C. A. REEVES

ARCHITECTE

Membre A. A. P. Q. et I. A. C.

58 RUE ST-JACQUES.

INSPECTEUR DE BATISSES DE
LA VILLE DE MAISONNEUVE.

HEURES DE CONSULTATION :
De 10 hrs. A. M. à 1 hr., P. M.

TOUS LES JOURS.

2 2

Tel. Bell Main 3540.

Montreal, 1^{er} Sept: 1909

2349

Mons le maire & M. M. les échevins de
Maisonneuve.

M. M.

1062/109

Voici mon rapport des permis pris
durant juin, juillet, & août: Au cours de ces derniers
mois, des permis de construire ont été accordés pour
une valeur de \$ 352,200,00 contre \$ 79,875,00 pour la
même période l'an dernier soit une augmentation
de \$ 272,325,00.

Les permis de construire durant juin, juillet et
août: l'année dernière ont rapportés à la ville
un revenu de \$ 59.50 et cette année pour la mê-
me période \$ 205.55 soit une augmentation de
\$ 146.05.

Vous pouvez constater que la construction augmente
d'une façon prodigieuse à Maisonneuve; et
nécessite naturellement beaucoup de travail
et d'attention de ma part.

Je vous ai déjà fait une demande d'augmenta-
tion de salaire de \$ 30000 au qui a présent je
passe une heure à l'Hotel-de-Ville pour donner
les permis moi-même dans le but d'améliorer le
réglement; pour toute réponse on m'a dit d'at-
tendre 3 mois pour voir si le département est

P25/B1,268

8 1

W. REEVES
ARCHITECTE

Membre A. A. P. Q. et I. A. C.

58 RUE ST-JACQUES.

INSPECTEUR DE BATISSES DE
LA VILLE DE MAISONNEUVE

HEURES DE CONSULTATION :
De 10 hrs. A. M. à 1 hr. P. M.
TOUS LES JOURS.

Tel. Bell Main 3540.

- 2 -

Montréal,

19

pour continuer à bien aller; je crois que par ce dernier rapport vous serez convaincu de l'amélioration en même temps que de l'augmentation qui existe dans la construction qui est devenue un département des plus importants de notre ville.

Donc je crois être justifiable de réitérer ma demande d'augmentation de salaire ci-haut mentionnée pour l'année courante.

Espérant M. M. que vous me rendrez justice je demeure votre dévoué serviteur:

W. Reeves
Insp. des Batisses.

C. A. REEVES

ARCHITECTE

Membre A. A. P. Q. et I. A. C.

58 RUE ST-JACQUES.

INSPECTEUR DE BATISSSES DE
LA VILLE DE MAISONNEUVE.

HEURES DE CONSULTATION :
De 10 hrs. A. M. à 1 hr. P. M.
TOUS LES JOURS.

Tel. Bell Main 3540.

Montréal, 3 Novembre — 1909

(758/9)

Mons le maire et M. M. les échevins de
Maisonneuve.

1063/909

M. M.

Voici mon rapport des permis
pris durant juin, juillet, Août, Sept. & Octobre.
Durant ces cinq mois des permis de construire ont
été accordés pour une valeur de \$ 536.000⁰⁰/₁₀₀ contre
\$ 172.060⁰⁰/₁₀₀ pour la même période l'an dernier
soit une augmentation de \$ 363.940⁰⁰/₁₀₀
Les permis de construire durant juin, juillet, Août,
Sept. & Octobre l'année dernière ont rapportés à la
ville \$ 104.500⁰⁰/₁₀₀ et cette année pour la même pé-
riode \$ 371.000⁰⁰/₁₀₀

Respectueusement soumis

C. A. Reeves

Ins. des Bâtisses.

C. A. REEVES

ARCHITECTE

Nombre A. A. P. Q. et I. A. C.

58 RUE ST-JACQUES.

INSPECTEUR DE BATISSES DE
LA VILLE DE MAISONNEUVE.

HEURES DE CONSULTATION :
De 10 hrs. A. M. à 1 hr., P. M.

TOUS LES JOURS.

55

Tel. Bell Main 3540.

Montreal, 15 Décembre 1909

279/9

Mons le maire & M. M.

les échevins de

Maisonneuve.

1063/919

Il me fait plaisir de vous soumettre mon rapport comme inspecteur des bâtisses pour le mois de novembre dernier qui est un record.

Au cours de ce mois il y a eu 27 permis de pris comparativement à 6 le même mois l'an dernier; les 27 permis pris cette année représentent une valeur de \$ 124.900⁰⁰/₁₀₀ tandis que les 6 permis de l'an dernier représentaient qu'une valeur de \$ 25.800⁰⁰/₁₀₀ soit une augmentation dans la valeur immobilière de ce mois de \$ 99.100⁰⁰/₁₀₀.

Les permis de construire en novembre de l'année dernière ont rapportés à la ville \$ 13⁰⁰/₁₀₀ et cette année le même mois \$ 112⁰⁰/₁₀₀ soit une augmentation de au delà de 8 1/2 fois le revenu de l'an dernier.

Respectueusement soumis
par C. A. Reeves Insp. des bâtisses.

P25/B1,268

8 4

C. A. REEVES

.. ARCHITECTE ..

Membre A. A. P. Q. et I. A. C.

58 RUE ST-JACQUES.

INSPECTEUR DE BATISSES DE
LA VILLE DE MAISONNEUVE.

HEURES DE CONSULTATION:
De 10 hrs. A. M. à 1 hr. P. M.
TOUS LES JOURS.

Tel. Bell Main 3540.

Montréal, le 5 Avril 1909

1063/109

1479

Mons. le Maire et M. les Echevins de Maisonneuve.

Voici mon rapport annuel et détaillé des permis de construction pris durant l'année dernière à partir du 11 Mars 1908 au 11 Mars 1909; et comparaison avec l'année précédente aux mêmes dates.

du 11 Mars 1907 au 11 Mars 1908				du 11 Mars 1908 au 11 Mars 1909			
Permis pris en Mars 1907 à compter des 11	Représentent une valeur immobilière de	Montants payés pour permis		Permis pris en Mars 1908 à compter des 11	Représentent une valeur immobilière de	Montants payés pour permis	
	3	92,80 00	6 00		7	19,600 00	12 50
Avril (1907)	22	96,150 00	52 50	Avril (1908)	18	62,300 00	39 00
Mai "	15	67,300 00	35 00	Mai "	15	40,900 00	27 50
Juin "	11	47,250 00	30 00	Juin "	10	22,685 00	17 50
Juillet "	18	195,500 00	99 50	Juillet "	8	23,800 00	14 50
Août "	17	86,330 00	48 50	Août "	7	33,400 00	18 50
Sept. "	13	50,965 00	28 00	Sept. "	15	53,400 00	34 00
Oct. "	25	79,560 00	49 50	Oct. "	10	38,775 00	20 00
Nov. "	10	45,000 00	21 50	Nov. "	6	25,800 00	13 00
Dec. (1908)	4	13,700 00	7 50	Dec. "	2	5,500 00	3 50
Mars "	4	5,700 00	6 50	Jan. (1909)	5	15,300 00	9 50
du 1 ^{er} au 11	142	696,735 00	384 50	Mars "	6	19,150 00	14 50
				du 1 ^{er} au 11	109	360,610 00	224 00

REYES

ARCHITECTE..

Ing. S. P. Q. et I. A. C.

38 RUE ST-JACQUES.

INSPECTEUR DE BÂTIMENTS DE
LA VILLE DE MAISONNEUVE.

HEURES DE CONSULTATION:
De 10 hrs. A. M. à 1 hr. P. M.
TOUS LES JOURS.

٢٤

Tel. Bell Main 3540.

-2-

Montréal,

190

Vous pouvez constater qu'il y a eu moins de construction l'année dernière que l'année précédente, mais vous savez que c'est général comme partout ailleurs; je dois vous dire que cette année la construction reprend avec beaucoup d'activité. J'ai reçu durant l'année dernière 40 plaintes que j'ai fait régler. J'ai traduit en cour du recorder 2 constructeurs pour infraction aux règlements, j'ai condamné 3 maisons à être démolies, et j'ai visité les 109 nouvelles bâtisses qui se sont faites. Je vous tiendrai cette année au courant par des rapports que je vous ferai tous les mois.

Votre humble serviteur,

Chas. Reyes
Architecte

Insps. des Bâtimens de Maisonneuve.

C. A. REEVES
ARCHITECTE

Membre A. A. P. Q. et I. A. C.

58 RUE ST-JACQUES.

INSPECTEUR DE BATISSES DE
LA VILLE DE MAISONNEUVE.

HEURES DE CONSULTATION :
De 10 hrs. A. M. à 1 hr., P. M.
Tous les jours.

Tel. Bell Main 3540.

Montreal, 4 Octobre 1910

Mr. le Maire et Messieurs les Echevins de Maisonneuve,

1063/910

Messieurs,

Il me fait plaisir de vous faire rapport que la construction est très active dans le moment dans notre ville. Des permis pris ces jours derniers, et les travaux de constructions nouvelles, commencés dans le mois de septembre représente une valeur de \$ 2,157,900.00.

Les bâtisses remarquables en voie de construction sont: Une succursale de la Banque de Toronto, une succursale du Bell Telephone Company, la nouvelle Hotel de Ville, une école, une extension à la St. Lawrence Sugar Refining Co. et la manufacture importante de la United Shoe Manufacturing Co.

La construction du nouveau bureau Poste, et la manufacture Hétreault Shoe Co. et la Banque Molson d'après les apparences doivent commencer bientôt.

Votre humble serviteur,

C. A. Reeves
Insp. des bât. de Mais.

P25/B1,268

87

139/10

Maisonneuve 14 Février 1911

Mons le maire et M. M. les échevins
de Maisonneuve

1063/411

Voici mon rapport annuel et détaillé
des permis de construction pris en 1910 du 1^{er} janvier au
31^{er} Décembre.

Valeur des permis pris en	Mois	Montant (\$)	Détails
Janvier		42.200.00	Les constructions représentent pour le quartier est; 213 flats (plain pied) 10 Magasins
Février		37.735.00	
Mars		133.250.00	
Avril		133.000.00	Pour le quartier Centre - 71 flats (plain pied) 7 Magasins
Mai		33.700.00	
juin		23.000.00	
juillet		288.500.00	Pour le quartier Ouest 216 flats 8 Magasins.
Août		117.648.00	
Septembre		93.900.00	
Octobre		167.260.00	
Novembre		84.000.00	
Décembre		232.500.00	
Total		\$ 1.386.693.00	

A part de ces constructions ordinaires nous avons deux suc-
cursales de banques, une succursale du Bell Telephone Co,
une école, la nouvelle hotel de Ville et cinq manufactures

Valeur des permis pris en 1910	\$ 1.386.693.00
" " " " " 1909	644.630.00
Augmentation pour 1910	\$ 742.063.00

Les permis en 1910 ont donné un revenu de	\$ 770.13
" " " " " 1909	468.57
Augmentation pour 1910	301.56

Respectueusement soumis
Chs. A. Reeves

C. A. REEVES

ARCHITECTE

Membre A. A. P. Q. et I. A. C.

58 RUE ST-JACQUES

230/911

INSPECTEUR DE BATISSSES DE
LA VILLE DE MAISONNEUVE

HEURES DE CONSULTATION.
De 10 h. A. M. à 1 h. P. M.
TOUS LES JOURS

Gal. Bell No 3940.

Montreal, 3 juillet 1911

Mons le maire et M. M.
les échevins de Maisonneuve

1062/911

M. M.

Il me fait plaisir
de porter à votre connaissance que la cons-
truction est très active dans le moment
à Maisonneuve, j'ai donné dans le mois
de juin des permis représentant une valeur
de \$300,200.00; ces permis ont rapportés
à la ville pour le dernier mois \$205.00

Votre dévoué serviteur

Ch. A. Reeves
Architecte

Ins. des bâtisses

C. A. REEVES
ARCHITECTE
Membre A. A. P. Q. et L. A. C.
58 RUE ST-JACQUES

335/10
INSPECTEUR DE BATISSES DE
LA VILLE DE MAISONNEUVE

HEURES DE CONSULTATION
De 10 h. A. M. à 1 h. P. M.
TOUS LES JOURS

Tel. Bell Main 3540.

Montréal, 9 janvier - 1912

Mr. le maire et M. M. les échevins
de Maisonneuve.

1063/912

Voici mon rapport annuel et
détaillé des permis pris en 1911 du 1^{er} janvier
au 31 Décembre.

J'ai donné 255 permis représentant
une valeur immobilière de \$ 2.260.160.00
ces constructions représentent 625 flats 40
magasins, 1 entrepôt, 1 école, 1 Theatre, 1 Bureau-
de nuit, 2 (Power house) et 4 manufactures. etc.
Valeur des permis pris en 1911 \$ 2.260.160.00
" " " " " 1910 1.386.693.00
Augmentation pour 1911 \$ 873.467.00

Les permis en 1911 ont donné un revenu de 1408.63
" " " 1910 " " " " " 770.13
Augmentation pour 1911 \$ 638.50

Les permis de bâtir avec l'augmentation actuelle
auront rapporté l'année dernière \$ 2.260.16 ils rappor-
teront sûrement plus cette année. Respectueusement soumis
C. A. Reeves insp. de bât.

P25/B1,268

9 0



BUREAU DU TRESORIER
TREASURER'S OFFICE

Telephone Bell Est 1523
" " March. 1523

Maisonneuve, 19

M. Permis de Construction

1063 / 912
Doit à la Ville de
Dr. to Town of

MAISONNEUVE

Em	1910	\$ 928.960.00					
"	1911	\$ 1.391.120.00					
"	1912 a date	\$ 2.014.328.00					

LA CONSTRUCTION AU CANADA DEPUIS LE PREMIER JANVIER

La construction est toujours très active au Canada et il y a encore eu une augmentation de permis d'accordés en mars dernier. De toutes les villes qui ont fait leurs rapports, 23, soit plus de 50 pour cent, ont bénéficié de cet avantage. C'est un surplus sur les chiffres du même mois l'an dernier par cinq pour cent. Cependant on a accordé moins de permis en mars qu'en février cette année, soit une diminution d'environ 25 pour cent. Quatorze centres, six dans l'est et huit dans l'ouest, ont subi une

diminution dans les trois premiers mois. Le tableau ci-dessous montre une augmentation de \$2,680,076, ou treize pour cent sur l'an dernier.

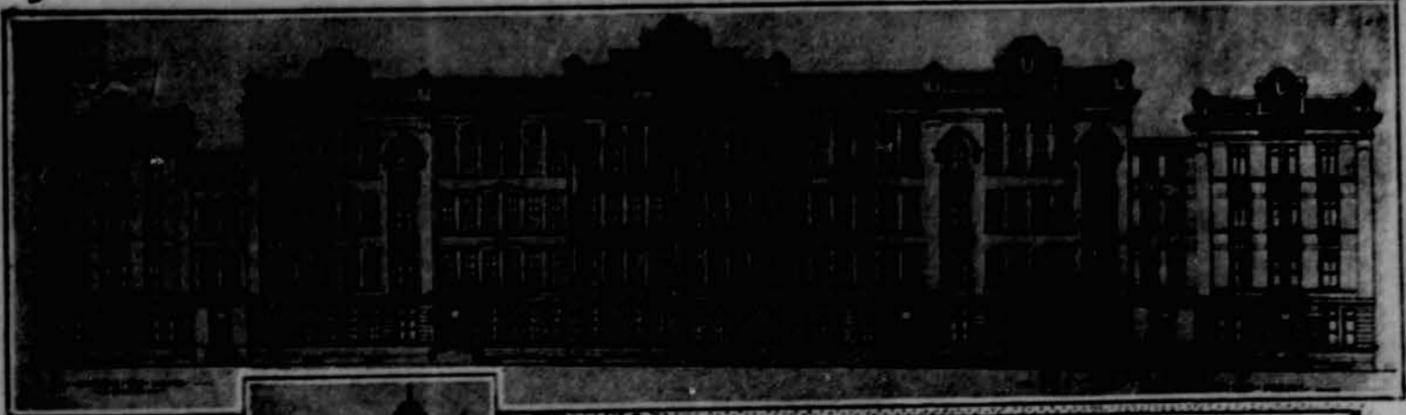
Les permis pour les villes de l'ouest ont diminué de 13 pour cent en mars, mais augmenté de 32 pour cent dans les villes de l'est. C'est Toronto qui accuse le plus fort gain, mais Swift Current a souvent tenu le premier rang par rapport au pourcentage.

Permis de construction en mars et pour les trois premiers mois de l'année:

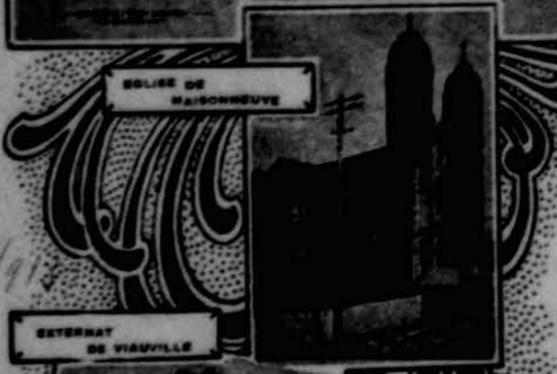
	1912	1913	1913	1912
	1913	47,550	133,564	53,100
Permis	67,614	Mars	3 premiers mois	
Brandon	300,000	115,085	327,270	157,000
Chatham	3,900	11,900	13,550	43,785
Galt	69,925	44,755	60,185	33,800
Guelph	39,590	24,786	56,730	147,736
Halifax	29,700	27,480	44,800	41,775
Hamilton	486,950	440,500	790,950	700,000
Kingston	80,980	19,140	88,295	30,072
London	82,839	76,239	119,744	120,541
Maisonneuve	136,300	131,000	328,000	323,000
Montréal	761,550	680,419	1,867,847	1,421,150
North Bay	800	5,200	900	11,100
Ottawa	194,470	219,250	393,425	404,785
Peterboro	2,420	5,735	16,220	9,905
Preston	17,975	22,900	33,375	52,500
S. Ste. Marie	14,325	15,810	15,925	34,710
St-Catharines	41,730	35,100	82,755	56,440
St-John	400,000	35,050	1,002,000	50,050
Sydney	11,075	6,475	17,095	11,225
Toronto	2,666,285	1,537,750	4,891,579	3,865,830
Welland	22,455	34,870	50,190	51,230
Westmount	16,460	98,650	317,785	238,061
Windsor	77,350	39,800	126,200	97,200
Edmonton	746,579	899,972	1,238,975	1,190,422
Ft. William	477,175	491,200	1,046,875	989,450
MacLeod	5,000	18,000	8,000	73,530
Medicine Hat	150,000	112,650	256,295	201,325
Nanaimo	82,640	24,634	116,440	54,214
Westminster	79,180	140,150	204,640	304,085
N. Battleford	20,825	16,650	54,325	87,300
Oak Bay	142,050	95,860	363,250	207,640
Port Arthur	7,295	38,125	17,670	338,305
Prince Albert	51,050	27,100	60,200	35,825
Red Deer	3,800	44,940	38,480	57,380
Régina	440,850	239,350	693,495	429,480
Saskatoon	251,685	206,525	522,105	310,185
Swift Current	71,764	5,080	466,818	14,729
St-Boniface	19,725	48,900	55,925	90,000
Vancouver	1,081,115	1,434,290	4,076,363	3,335,407
S. Vancouver	140,000	311,000	300,466	691,457
Victoria	643,075	861,770	1,418,005	2,892,725
Total pour 23 villes de l'Est	\$4,919,383	\$3,716,474	10,772,389	7,794,244
Total pour 20 villes de l'ouest	\$4,413,908	\$5,116,266	11,029,327	11,335,402
Total pour 43 villes	\$9,333,291	\$8,831,740	21,801,716	19,129,646

10.62 / 913

175/11



ACADEMIE DE LASALLE. MAISONNEUVE



EGLISE DE MAISONNEUVE

C. A. REEVES
ARCHITECTE
Membre A.A.P.Q. et I.A.C.

HEURES DE CONSULTATION
De 10 hrs. a.m. à 1 hr. p.m.
TOUS LES JOURS

58, Rue St-Jacques
INSPECTEUR DE BATISSES DE LA VILLE DE MAISONNEUVE

TEL. BELL MAIN 3540

Montréal, 7 Janvier 1913. 191



EXTERNAT DE VIAUVILLE



EXTERNAT DE MAISONNEUVE

Mr. le maire et M.M les échevins
de Maisonneuve.

M.M,

J'ai l'honneur de vous faire rapport des chiffres suivant pour la construction faite en 1912: Il s'est pris 350 permis durant l'année qui vient de finir représentant une valeur de \$ 3,120,000.00.

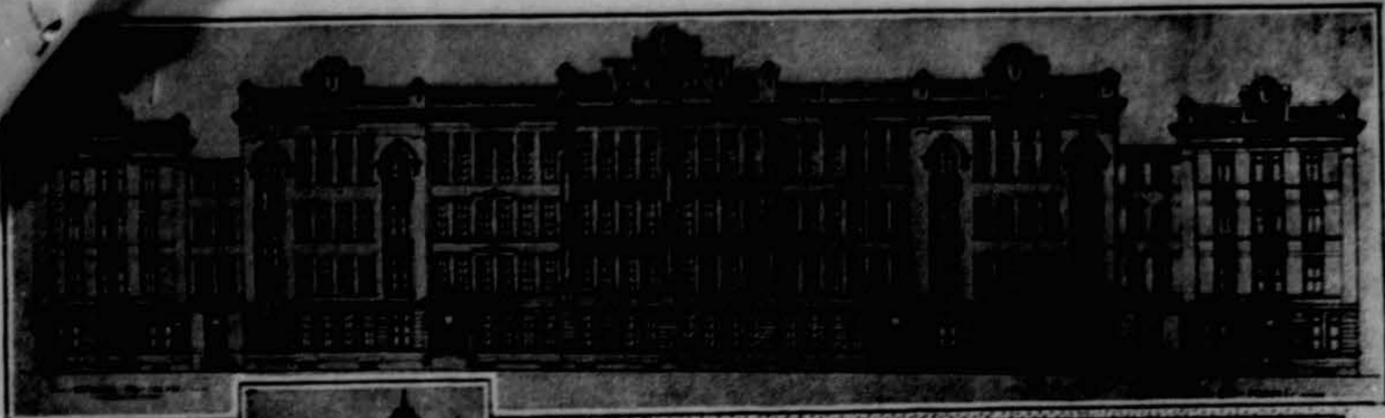
En 1911, il s'est pris 187 permis représentant une valeur de \$ 1,195,120.00. Il s'est donc pris en 1912, 163 permis de plus qu'en 1911 représentant une valeur de \$1,924,880.00 de plus que l'année précédente



RESIDENCES A MAISONNEUVE



HOTEL DE VILLE POINTE-AUX-TREMLES



ACADEMIE DE LASALLE, MAISONNEUVE



EGLISE DE MAISONNEUVE



EXTERNAT DE VIAUVILLE



EXTERNAT DE MAISONNEUVE



RESIDENCES A MAISONNEUVE



HOTEL DE VILLE POINTE-AUX-TREMLES

C. A. REEVES
ARCHITECTE
Membre A.A.P.Q. et I.A.C.

HEURES DE CONSULTATION
De 10 hrs. a.m. à 1 hr. p.m.
TOUS LES JOURS

58, Rue St-Jacques
INSPECTEUR DE BATISSES DE LA VILLE DE MAISONNEUVE

TEL. BELL MAIN 3540

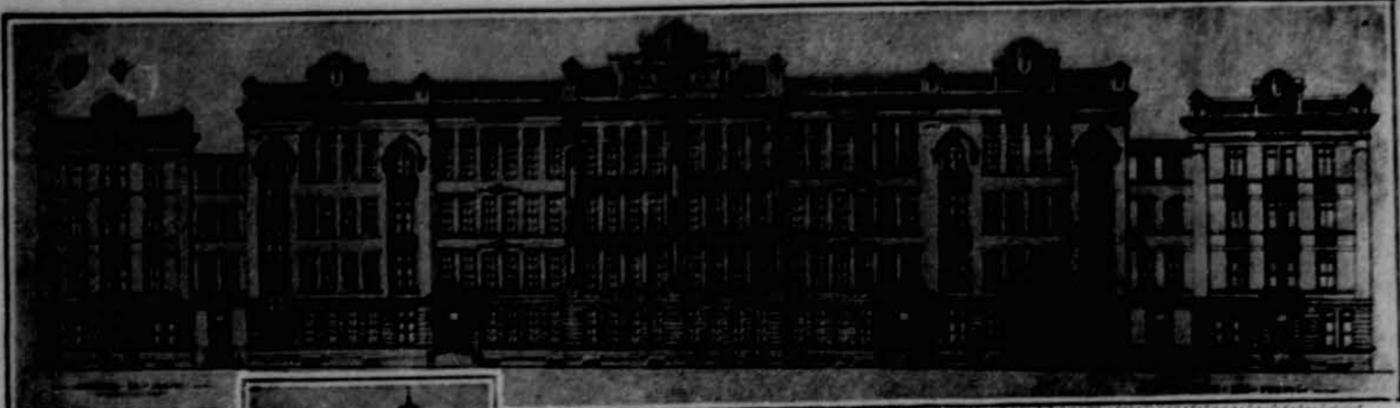
Montréal _____ 191

Ces constructions représentent:
774 logis (flats), 36 magasins, 9 manufac-
tures, 2 théâtres, 2 écoles, 1 Eglise, 1
Hotel-de-Ville, 1 marché, 1 bain, 4 entre-
pots et 4 garages.

Votre humble serviteur,

C. A. Reeves
Insf. des Bâties

432/11



ACADEMIE DE LASALLE, MAISONNEUVE



ÉGLISE DE MAISONNEUVE

EXERNAT DE VIAUVILLE



EXERNAT DE MAISONNEUVE



RÉSIDENCES A MAISONNEUVE



HOTEL DE VILLE
POINTE-AUX-TREMBLES

C. A. REEVES
ARCHITECTE
Membre A.A.P.Q. et I.A.C.

HEURES DE CONSULTATION
De 10 hrs. a.m. à 1 hr. p.m.

TOUS LES JOURS

58, Rue St-Jacques

TEL. BELL MAIN 3540

INSPECTEUR DE BATISSES DE LA VILLE DE MAISONNEUVE

Montréal 7 Janvier 1914. 191

Rapport de l'Insp.

Mr. le Maire et MM les échevins
de Maisonneuve.

Je vous soumet par la présente mon rapport annuel pour l'année qui vient de finir.

J'ai accordé 285 permis représentant une valeur de \$2,454,923.00.

Ceci représente 34 magasins, 6 manufactures, 487 flats, 10 garages, 10 cottages, 1 dépôt, 3 fonderies, 2 églises, 2 écoles 1 théâtre et 1 entrepot.

Laissez-moi vous dire que la perspective pour la construction cette année à l'air excellente.

Votre humble serviteur,

C. A. Reeves Insp. des Bât.



BUREAU DE
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS
BUILDING INSPECTOR'S
OFFICE

TELEPHONE BELL LABALLE 1282

Stabilité des permis fabri
Maisonneuve, du 1/1/14 au 1/9/14 19

<i>Date</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>
1914	35.000 -	25 -
Jan	195.000 -	75 -
Fev	136.000 -	100 -
Mars	765.000 -	200 -
Avril	1.150.950 -	150 -
Mai	1.327.550 -	150 -
Juin	1.601.050	100 -
Juillet	1.781.200	100 -
Aug		
Sept		
Oct		
Nov		
Dec		
	6.991.750 -	100 -

1063/14

Transferts de
d. 2.1/14 au 14 sept 14

Liste de Mais
Etat des permis de fabri
du 1er jan au 1er sept 1914

en - Mais - 200 y compris 300 de
15 - 10 - 10
10 - 10 - 10



BUREAU DE
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS
BUILDING INSPECTOR'S
OFFICE

54/13
TELEPHONE BELL LABALLE 1282

Maisonneuve, 1er. Décembre 1915. 19

M. le Maire
et MM. les Echevins
de la Cité de Maisonneuve.

Messieurs:-

106 3/15
Il me fait plaisir de vous faire rapport que la
construction dans le moment est active dans notre Ville,
comme vous pourrez le constater par le compte rendu suivant:
Il y a actuellement en construction,

La Station No.1-----	Valeur \$ 142,034.00
Le Bain Public-----	\$ 184,298.00
Une Eglise Catholique-----	\$ 300,000.00
Une Ecole pour les filles-----	\$ 225,000.00
Une Ecole pour les garçons-----	\$ 225,000.00
Bâtisses des Bouilloires pour Ecoles-----	\$ 40,000.00
Fontaine Monument-----	\$ 20,660.00
8 Cottages-----	\$ 160,000.00
40 Flats-----	\$ 80,000.00
8 Magasins-----	\$ 15,000.00
Autres constructions secondaires-----	\$ 20,000.00
Valeur totale-----	\$1,411,992.00

Respectueusement soumis.

Chas. J. Reeves
insp. des batiments

P25/B1,268

9 7

COPIE

Maisonneuve, 1er décembre 1915.

M. le Maire &
MM. les Echevins
de la Cité de Maisonneuve.

Messieurs,-

1063/6
Il me fait plaisir de vous faire rapport que
la construction dans le moment est active dans notre ville,
comme vous pourrez le constater par le compte rendu suivant:

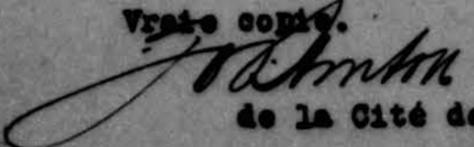
Il y a actuellement en construction,

La Station No.1	Valeur \$142,034.00.
Le Bain Public	184,298.00
Une Eglise Catholique	300,000.00 ✓
Une Ecole pour les filles	225,000.00 ✓
Une Ecole pour les garçons	225,000.00 ✓
Batisses pour Bouilloires pour Ecoles	40,000.00 ✓
Fontaine Monument	20,660.00 ✓
8 Cottages	160,000.00 ✓
40 Flats	80,000.00 ✓
8 Magasins	15,000.00 ✓
Autres constructions secondaires	<u>20,000.00 ✓</u>
Valeur totale	\$ 1,411,992.00 ✓

Respectueusement soumis.

(Signé) Chs.A.Reeves
Insp.des bâtisses.

Vraie copie.

 Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

P25/B1,268

9 8

2

4

6



4



City of Maisonneuve
Que. Canada

Janvier 15/17.

Monsieur le Maire et M.M. Les Echevins
De la Cité de Maisonneuve.

Messieurs:-

Je vous soumetts mon rapport annuel et détaillé des
permis de construction émis durant l'année courante de 1916.

1063/17

Mois.	Valeur.	Revenu.	Notes.
Janvier (0)	Rien.	()	Dans le courant de l'année 1916 il s'est construit 23 logements, 3 magasins, 3 théâtres dont un a été discontinué, 2 garages et un hangar en plus de 10 modifications à des constructions existant et une addition considérable à une manufacture.
Février (1)	200.00	(2.00)	
Mars (2)	3,000.00	(4.00)	
Avril (4)	17,000.00	(20.00)	
Mai (9)	101,775.00	(121.50)	
Juin (3)	12,050.00	(14.00)	
Juillet (4)	3,640.00	(9.00)	
Août (1)	38,000.00	(40.00)	
Septembre (1)	1,800.00	(2.00)	
Octobre (2)	1,325.00	(4.00)	
Novembre (3)	15,550.00	(16.00)	
Décembre	Rien	Rien.	
Total	30 \$194,340.00	\$233.00	

Valeur des permis pour l'année 1915.....\$776,200.00
 " " " " 1916.....194,340.00
 Diminution.....\$581,860.00

Il faut remarquer que dans le total de 1915, les écoles de Maisonneuve sont comprises pour près de \$500,000.00

Votre très humble serviteur,

Wilfrid L. Vandal

Inspecteur des bâtisses.

4
Dept. Inspecteur Bâtisses
Opérations mars et avril, 1917.

325/13

M. le Secrétaire, s.v.p. présenter
ce rapport au Conseil.

Mois	Noms	Valeur	Permis	Dest	Quartier
1917 Mar 22	Oscar Chauvin	9300 00	10.00	Manufactures	Est
" 24	U. Boulianne	50 00	2.00	Bakery	Centre
" 26	S. Kneen Ltd	2.000 00	2.00	Magasin	"
" 27	Canadian Vickers	112.000 00	112.00	Ship Building	Est
" 27	A. Choquette	4.000 00	4.00	Boulogerie	"
" 31	Total	12780 00	130.00		
Avril 3	M. A. du Castel	400 00	2.00	Rep. Logement	Est
" 4	M. A. Beroit	1500 00	2.00	" "	Centre
" 10	H. Beauchamp	1200 00	2.00	" "	"
" 20	L. Massier	500 00	2.00	" "	Est
" 20	M. Beigie	1500 00	2.00	- Magasin	Centre
" 25	Charbonneau & fils	1900 00	2.00	Machine Shop	Ouest
" 27	O. Trudeau	1000 00	2.00	Bois & Serrurerie	Est
" 28	H. A. C. Morin	400 00	2.00	Ecurie	"
" 30	Total	8400 00	16.00		

1063/17

Rapport de l'inspecteur des Bâtisses pour
les mois Mars et Avril 1917

Maisonnette, 2 mai, 1917

J. Leclerc

THE CRADOCK SIMPSON COMPANY'S

Annual Review for 1916

1063/16

Apart from the figures showing the number and amount of transfers and of building operations during the past year, there is not much to be said about real estate. The same dull condition of business that characterised the real estate market in 1915 continued during the year 1916 and the necessary process of liquidation has gone on quietly. Prices have been scaled down by degrees and property owners who were either anxious or obliged to sell were prepared to meet the situation: in many cases properties were sold for less than their real value and in some cases less than the assessed value.

The majority of real estate owners, who would under normal conditions be disposed to sell, are apparently confident that when the war is over things will re-establish themselves pretty quickly in Montreal, and their policy is to hold on and wait for the better times that are sure to come. There are, therefore, not so many real bargains offering as one would expect under the present circumstances.

The renting branch of the market is developing in somewhat better form than for the last few years and the first improvement in real estate may be looked for in this direction. There has been an increased demand to rent manufacturing properties, which is likely to lead to future sales.

Mortgage loan money is fairly plentiful, but good applications are scarce. Lenders are disposed to be very conservative, both as regards the class and the margin of security. The prevailing rates of interest have been six and a half and seven per cent., but there are lenders who would accept a slightly lower rate if the applications are exceptionally good. Some of the Government war loans are sufficiently attractive to secure some of the money that would otherwise go into mortgages.

Real estate values are determined by so many conditions, some of them apparently remote, that it is hard to say what the immediate effect will be of the termination of the war and for the succeeding year or two. As regards general business throughout the country, opinions differ widely as to what will happen after the war is over. One would think that immigration, increased production, an awakened public conscience, national thrift and an increasing confidence in the resources and possibilities of Canada, would all tend to make the country prosperous.

In so far as real estate is concerned, the outlook is promising—speculative tendencies will be held in check; prices will be reasonable and based on earning power; and any improvement will be on wholesome, broad lines, governed somewhat by general business conditions throughout Canada, which, if good, as they are likely to be, will

be reflected in Montreal city real estate values.

The number and amount of recorded sales of real estate in the city of Montreal during the last seven years are as follows:

	No. of Sales.	Amount.
1910	6,125	\$89,782,688
1911	9,196	68,555,141
1912	13,618	141,605,543
1913	12,441	108,814,103
1914	9,522	79,999,378
1915	6,757	43,274,277
1916	6,931	35,324,721

In the adjoining municipalities of Westmount, Outremont, Maisonneuve, Verdun and Montreal West, registered sales during 1916 were as follows:

	No. of Sales.	Amount.
Westmount.. .. .	225	\$2,474,196
Outremont.. .. .	271	2,410,252
Maisonneuve	289	1,419,612
Verdun.. .. .	367	362,006
Montreal West	83	247,795

Total.. .. . 1,135 \$7,413,861

The sales in these municipalities have also decreased considerably during the last five years, as the registered transfers in 1912 amounted to \$23,632,410.

The assessed valuation of real estate in the city of Montreal for the current civic year ending 1st May next (1917) amounts to \$816,106,632, out of which properties to the amount of \$204,812,377 are exempt from civic taxation—the assessed value of the taxable properties being \$611,294,255.

In the city of Westmount the assessed valuation of real estate is now \$53,702,480; exempted property, \$9,447,630, leaving a taxable valuation of \$44,254,850.

In the city of Outremont the assessed value of real estate in 1916 was \$22,395,026; exempt property, \$5,399,398, leaving a taxable valuation of \$17,495,628.

In the city of Maisonneuve the current assessed valuation of taxable real estate is \$26,179,552; non-taxable amounts to \$25,087,895; and temporary exemptions, \$4,750,957.

During the year 1916 the Department of Building Inspection of the city of Montreal issued 1,886 permits for new buildings and alterations, representing a value of \$5,333,204.

The building permits issued during the year in the city of Westmount were 125, representing a value of \$520,940, of which \$320,150 was for 21 detached residences.

In the city of Outremont 58 permits were issued for new buildings and repairs and alterations, the whole representing a value of \$444,615.

In the city of Maisonneuve the permits for new buildings and for repairs and alterations in 1916 amounted to \$184,340.

With the compliments of The Cradock Simpson Company,
120 St. James Street, Montreal.



1/14

Rapport de l'inspecteur des Bâties pour Mai 1917
Quatre Valeur Montant

Mois	N°	Nom	Type	Quatre	Valeur	Montant
Mai	1	L. Briard	Garage	Quatre	1500 00	200
"	12	P. Dubuc	Logement Rep.	"	500 00	200
"	22	J. McLaw	Garage	Est	100 00	200
"	23	J. Dupresne	Logement Rep.	Berks	2000 00	200
"	25	W. Tardif	Logement	Est	7000 00	700
"	30	Com des Ecoles Catholique	Ecole	Berks	200000 00	20000
"	-	Com Law Co	Shed. tempor	Quatre	2000 00	200
1063/17	F. Permis au Montant de				213100 00	21700

Messieurs, 1 Juin 1917
 Inspecteur des Bâties
 J. Leclair

16/117

Rapport de l'Inspecteur des batisses pour le mois de Juin 1917

				Value	Cost
June	1	Jos Hamel	Bureau - Balance	500.00	\$ 2.00
"	6	Louis Lurette	Boutique a 2 Etages	1800.00	\$ 2.00
"	14	J.E. Charbonneau	Garage	3000.00	\$ 3.00
"	19	United Shoe Mfg.	do	2800.00	\$ 3.00
"	19	American Can Co	Manufacture	337000.00	337.00
"	21	Don S. Lebel	Reparation	500.00	2 00
"	21	Dupont Freres	Garage temporaire	500.00	2 00
"	25	Cles. St Aubin	Cuisine en tague	1800.00	2 00
"	25	Dr A Ferland	Garage Temporaire	500.00	2 00
"	28	Jos Tannahill	do	500.00	2 00
				\$ 348.90000	\$ 357 00

1063/17

J. Leclair

Inspecteur des Batisses
Ville de Montreal
30 Juin 1917

27/14

Rapport de l'Inspecteur des Patentes pour le mois de Juillet
1917

juillet	11	Thos Joseph	Garage Temp.	500 00	2 00
"	17	O Pelletier	Rep 2 Calmes	500 00	2 00
"	17	L de la Hoge	Ralouge	500 00	2 00
"	17	bon Seclair	Ecole	165 000 00	165 00
"	24	Colette Tux	Garage d'Auto	600 00	2 00
5 Permis au Montant de				167 100 00	173 00

J. Duchin

Inspecteur des Patentes
Vill. de Mascouche
juillet 31- 1917

(37/14)

Rapport de l'Inspecteur des Batisses pour
- Août 1917.

1063/17

Août	1	P.J. Daigle	Une Canalisation Est	\$ 200 00	\$ 2 00
"	9	les St Jean	Garage Ouest	500 00	2 00
"	28	Atlas Constructeur (maître)	Construction (toit) Centre	\$ 17 000	17 00
Août	10	Boya 3 mois Blvd Pie IX - 34 pds @ 5¢			51 00
"	10	American Can (Moulin des Permis de Pas 300 pds @ 5¢)			15 00
				\$ 17 700 00	\$ 87 00

J. Leclair

Rapport de l'Inspecteur des batisses pour le mois d'Octobre 1917

4

67/100

mois	date		2 ^e col.	3 ^e col.	4 ^e col.
Oct	4	Maisonnette School Comm. Extension	E	6 000	6 00
"	4	Alph Gratton Manufactur (J. J. Leduc)	E	50 000	50 00
"	11	Usage 1 mois Blvd Pie IX 350 pds a 5 cts...	O		17 50
"	11	do do 340 pds @ 5 cts	O		17 00
"	20	St-Laurance Sugar Ref. Entrepot	E	30 000	30 00
"	23	N. Fortier X Modification Garage	E	600 00	200
"	27	Jos Bourdon Usage 100 pds Rue a 5 cts			5 00
1063/17					
J. Declair					
				86 500	127 50

Amour
de
Goyel
P. B. B.

4

82/14

Rapport de l'Inspecteur des Bâtisses pour le mois de Novembre
— 1917 —

Novembre	14	Morecross Bco	350 feet long Blvd St 1/2 @ 5cts	17 60
"	14	do	1 mais Usage Blvd St 1/2 340 pds @ 5cts	17 00
"	23	Savage Locom	Reparage caisse pas montée 1200 00	2 00
"	28	Jos Bourdon	Usage 100 pds de rue @ 5cts	5 00

1063/17

J. Leclair

\$ 1200 00 \$ 41 50



4

BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

88/14
TEL. BELL LASALLE 1200

Maisonneuve, 28 Décembre, 1917

A Son Honneur le Maire
& MM. les Conseillers
de la Cité de Maisonneuve.

1063/17
Messieurs,-

J'ai l'honneur de vous transmettre sous pli mon rapport sur les opérations du département des bâtisses depuis le mois de mars dernier (1917) au mois de décembre crt. - Comme vous pourrez le constater les affaires ont été assez florissantes pour les temps durs que nous traversons. Si vous désirez établir une comparaison avec les chiffres de l'an dernier, je vous dirai que mon prédécesseur n'a octroyé de permis que pour une valeur de \$310,265.00 représentant un revenu de \$321.00 tandis que cette année j'ai octroyé des permis pour une valeur de \$993,780.00 représentant un revenu de \$1,208.50 - la différence est assez sensible -.

Par conséquent, conformément à la promesse qu'on m'a faite lorsque je suis entré en fonctions, permettez-moi de vous demander, à l'époque de la votation des appropriations pour l'année 1918, soit une augmentation de salaire ou encore un bonus.

Espérant que me demande sera prise en sérieuse considération et que vous y ferez droit,

Je vous prie de me croire
Votre très humble serviteur

J. Leclair

Inspecteur des Bâtisses
de la Cité de Maisonneuve

P25/B1,268

THE NORCROSS BROTHERS CO.
GENERAL CONTRACTORS

WORCESTER, MASS.
103 PARK AVE., NEW YORK
TREMONT BUILDING, BOSTON, MASS.
COLORADO BLDG., WASHINGTON, D.C.
NEW ENGLAND BLDG., CLEVELAND, OHIO.
385 LOGAN AVE., TORONTO, ONT. (Mark Mill)
INDUSTRIAL TRUST BLDG., PROVIDENCE, R.I.
ISERVILLE, QUE., (GRANITE MILL)
98 BAY ST., TORONTO

1011-1013 NEW BIRKS' BUILDING,
MONTREAL, CANADA

1011-1013 NEW BIRKS' BUILDING.

MONTREAL, December 26th, 1917.

Mr. F. Leclaire,
Building Inspector,
Maisonneuve, Que.

Dear Sir:-

We wish to extend to you our thanks for the assistance you have given us while erecting the American Can Building on Pie IX Boulevard. Your hearty co-operation by frequent visits and advice helped us materially in the execution of our work. It is a pleasure to meet one in your position whose knowledge of drawings and general construction work is a help and not a hindrance.

Again thanking you and wishing you a Happy and Prosperous New Year, we remain,

Very truly yours,
NORCROSS BROTHERS, COMPANY,

F. P. Mitchell

Supt.

AMERICAN CAN COMPANY

ONTARIO ST, EAST
MONTREAL, CANADA

MANUFACTURING DEPARTMENT

Montreal, Que., December 11th, 1917.

Mr. T. Leclaire,
Building Inspector,
Town of Maisonneuve, Que.

Dear Sir:-

Now that our building is almost complete and we will be soon leaving town, we wish to take this opportunity of thanking you for your hearty co-operation on this job.

We also wish you a very Merry Christmas and a Prosperous and Happy New Year and hope that you will be favored with boundless success during the coming year.

While writing you now, I might mention that your estimation of the job will amount pretty close to what the building will be worth when finished and in my opinion, I think you did very well in the figuring of this job yourself.

With best regards, we beg to remain,

Very truly yours,

AMERICAN CAN COMPANY,

J. M. Didrikson
Supt. Construction.

JMD/T.

P25/B1,268

8814

Rapport de l'Inspecteur des Bâties pour a partir des 22 Mars
a Dec. - 1917 -

Mars	5 Permis au montant de	12738000	13000
Avril	8 Permis au montant de.	840000	1600
Mai	7 Permis au montant de.	21310000	21700
Juin	10 Permis au montant de.	34890000	35700
Juillet	5 Permis au montant de.	16710000	17300
Août	5 Permis au montant de.	1770000	8700
Sept.	3 Permis au montant de	2350000	4250
Oct.	7 Permis au montant de	8650000	12750
Nov.	4 Permis au montant de	120000	4150
Dec	1 Permis au montant de		1700

- VALEUR - - Prix -

\$99378000 1208.50

J. Leclair
Inspecteur des Bâties
Ville de Maisonneuve.

Rapport de l'Inspecteur des bâtisses pour à partir du 22 Mars
à Déc. -1917-

Mars	5	Permis au Montant de	127 380 00	130 00
Avril	8	Permis au Montant de	8 400 00	16 00
Mai	7	Permis au Montant de	213 100 00	217 00
Juin	10	Permis au Montant de	348 900 00	357 00
Juillet	5	Permis au Montant de	167 100 00	173 00
Août	5	Permis au montant de	17 700 00	87 00
Sept.	3	Permis au montant de	23 500 00	42 50
Oct.	7	Permis au montant de	86 500 00	127 50
Nov.	4	Permis au montant de	1 200 00	41 50
Déc.	1	Permis au montant de		17 00
			VALEUR	PRIX
			<u>\$993,780.00</u>	<u>\$1,208.50</u>

(Signé) T. Leclaire
Inspecteur des Bâtisses
Ville de Maisonneuve.

ARCHIVES MUNICIPALES
P.L.N. BEAUDRY
ARCHIVISTE

(Vérifié) *[Signature]*
13-4-18



4
BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

117/14
TEL. BELL LABALLE 1280

Maisonneuve, 31 Janv. 1918

Rapport. du mois de Janvier 1918
pour permis de construction, ect.

1063/18

Permis. de construction aucun

.. .. rec. North-brom. Brothers.

Recu. \$17.00

J. DeClave

1063-5-1

1

LA CITE DE MAISONNEUVE

1063/200^e/1899

R 0

Permis de construction

Tous permis donnés à différentes personnes par le Se. Trésorier
constr'on

Date	Nom	Permis	accordé	sur	Rue
11/ 8/ 90	Joseph Daniel	Permis	X	accordé	rue Lecours
8/ 10/ 90	Ls. Marchand	do	"	"	" Lasalle
3/ 11/ 90	Trustees of Presb.Ch.	do	"	"	" Letourneux & Gustave
25/ 11/ 90	Aristide Bélair	do	"	"	" Letourneux
7/ 1/ 91	J.A.Tannahill	do	"	"	" Bourbonnière
11/ 9/ 96	J.R.Guilmette	do	"	"	" Lasalle
16/ 9/ 96	Désiré Gauthier	do	"	"	" Lasalle
13/ 10/ 96	Md. Leclair	do	"	"	" Lasalle
15/ 10/ 96	Horn. Ricard	do	"	"	" Ontario
22/ 10/ 96	Jos.&.Ars.Dussault	do	"	"	" Lasalle & Adam
4/ 11/ 96	English Church(Streng)"	do	"	"	"
27/ 1/ 97	Jos. Rhéaume	do	"	"	" Lasalle
1/ 2/ 97	Amédée Germain	do	"	"	" "
17/ 3/ 97	Jos. Riopelle	do	"	"	" Letourneux
30/ 3/ 97	J.B.Lépine	do	"	"	" Notre-Dame & Lasalle
1/ 4/ 97	H. Prévost	do	"	"	" Ste.Catherine & Desjardins
16/ 8/ 97	Jos.Rhéaume	do	de	Fue"	" Lasalle
19/ 4/ 97	Tel.Lescadre	do	const."	"	" Lasalle
2/ 9/ 08	Elie Mayer	do	"	"	" Jeanne d'Arc
10/ 9/ 97	Ged.Vignault	do	"	"	" Desjardins
23/ 9/ 97	Amédée Blain	do	"	"	" Lasalle
6/ 10/ 97	Ged.Vignault	do	"	"	" Desjardins
7/ 10/ 97	Walter Reed	do	"	"	" Lasalle
10/ 10/ 97	L.P.Vadebocœur	do	"	"	" Letourneux
19/ 10/ 97	Frs.Fauzé	do	"	"	" Letourneux
17/ 1/ 98	Jos.Rhéaume	do	"	"	" lot (306-8) 8-306
17/ 3/ 98	Walter Reed	do	"	"	" Lasalle
2/ 4/ 98	Firmin Bois	do	"	"	" lot 8-301
23/ 5/ 98	Jhs.Brouillet	do	"	"	" Ste.Catherine & Desjardins
6/ 6/ 98	Wm.Owan Jr	do	"	"	" Ontario & Pie IX
4/ 7/ 98	Jos.Rhéaume	do	"	"	" Lasalle
11/ 8/ 98	Jos.St.Germain	do	"	"	" Le tourneux
19/ 8/ 98	Jos. Trudel	do	"	"	" Notre-Dame
19/ 8/ 98	C.A.Prévost	do	"	"	" "
19/ 8/ 98	Alf.Delorme	do	"	"	" 3ème.Avenue
30/ 8/ 98	P. Polito	do	"	"	" Ontario & lère.Ave.
1/ 9/ 98	A.Depatie	do	"	"	" lot 8-256-257
13/ 9/ 98	Henri Raymond	do	"	"	" Notre-Dame
19/ 9/ 98	Tel.Lescadre	do	"	"	" Letourneux & Ste.Catherine
12/ 10/ 98	Victor Donkervolk	do	"	"	" Notre-Dame
14/ 10/ 98	Habt.Desjardins	do	"	"	" Pie IX
24/ 10/ 98	Dme.Vve.G.H.Pichette	do	"	"	" lot 14-239 à 242
24/ 10/ 98	Z.Beauchamp	do	"	"	" Pie IX & Ste.Catherine
25/ 10/ 98	H.Lapointe	do	"	"	" Ste.Catherine
25/ 10/ 98	Hamel & Bleau	do	"	"	" lot 8-50 & 51
31/ 10/ 98	F.I.Poitras	do	"	"	" Lasalle
14/ 11/ 98	Cyr. Blaitte fils	do	"	"	" "
15/ 11/ 98	Alf.St.Pierre	do	"	"	" lot 8-60
13/ 12/ 98	Trefflé Bleau	do	"	"	" Notre-Dame

Maisonneuve 11 Aout 1896

1063/90 Permis est accordé à Mr Joseph Daniel, typographe, de la Cité de Montréal, de bâtir sur ses lots nos 295 et 296 de la rue Lecours à condition qu'il se soumette aux règlements de la Ville et assume la responsabilité de tous ouvrages qui pour raient en résulter.

Joseph Daniel
M. J. Gauthier
Secrétaire

Maisonneuve 8 octobre 1891

1063/98
Permis et accordé à M. Louis Marchand
typographe de la rue de l'Archevêque de
bâtir sur le lot N° 291 situé sur la
rue La Salle de cette ville à condi-
tion qu'il se soumette aux règlements
de la Ville sur ce sujet & qu'il assume
toute responsabilité de bon aménagement
qui pourra en résulter

Louis Marchand

Sam. Marchand
L'ÉCOLE DES JÉSUITES

perus de batis

Marchand



latines

Maisonneuve, November 30th 1891,
permis bâtir

1062/91

Permit is granted to The Trustees
of the Presbyterian Church of
Maisonneuve to build on the
property belonging to them
at the corner of Lebeurre
& Gustave streets provided they
conform themselves to the rules
& bylaws of the town & assume
the responsibility for any accident
that might occur.

Robert. Gilbert-

1793

HOTEL DE VILLE
DE MONTREAL

Permit to the
Trustees of the City
near Church
30/1/42

[Handwritten signature]

P25/B1,268

4

6

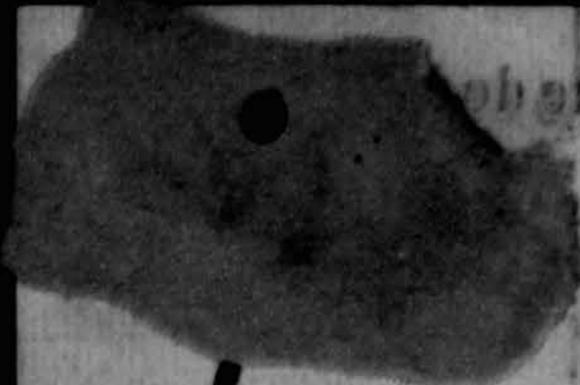
Maisonneuve 25 novembre 1891

permis de ~~latrises~~

1063/91

Permis de bâtir sur les lots n^{os}
68069 des plans officiels sur
laque l'ouvreur est autorisé
à aller assise Bélair à con-
dition qu'il se soumette
aux lois & règlements de
Citéville & qu'il assume la
responsabilité de tous dom-
mages & accidents qui pour-
raient en résulter.

Aristide Bélair



HO
VILLE DE
Belair
25/11/90

permis de bâtir

[Faint, illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]

Maisonneuve Janvier 7^{me} 1891

1062/91

Permit is granted to Mr
James A. Tannahill
to build on his pro-
perty on Baucoumme
Avenue on the Condition
that he assumes all
responsibility of any acci-
dent that might occur
& conform himself to the rules
& regulations and bylaws of
this City except for the police
orders.

James A. Tannahill

CHICAGO

Jas. Gammishill
17/1/91

W

STANLEY

BREKIDEN

Ville de Moncton, 11 Sept. 1916

1062/1916
J. R. Guilmette accusé o. m.
J. R. Guilmette de Lau-
sainie sur le lot No 430
de la subdivision 8 sur la
rue Lacerte de cette ville
à condition qu'il se con-
forme aux règlements
de cette ville et qu'il a-
cuse toute responsabilité
pour dommages pour
vaut résultat de cette eau
trouée.

J. R. Guilmette

Ville de Montreuil, 16 Sept 1896

1063/96
Permis est accordé à Mr
Désiré Gauthier de bâtir
sur l'ancien terrain de cette
ville à condition qu'il se
conforme au règlement
concernant les bâtisses &
qu'il assume la responsabilité
de tous dommages
qui peuvent résulter de
cette bâtisse
D Gauthier

74 1/2 rue Chatham -

Ville de Maisonneuve, 13 Octobre 1898

106 2/96

Permis est accordé à Mr. Ed. Leclerc de bâtir sur sa propriété rue Lasalle à Maisonneuve à condition qu'il se conforme aux règlements de cette ville et qu'il s'assume la responsabilité de tous dommages qui pourraient résulter à cause de cette construction et de ses accessoires.-

Edouard Leclerc
Je consens à ces conditions et j'ai signé

Edouard Leclerc

Ville de Maisonneuve, 15 oct 1896

166³/96

Permis est accordé à Mr Stormis
de Ricard de bâtir sur sa propriété
le meublé à Maisonneuve
à condition qu'il se conforme
aux règlements de cette ville & qu'il
assume la responsabilité de tous
dommages qui pourraient se
produire à cause de cette construction
& de ses accessoires.

Alfred Stormis

J'aurai à ces conditions & j'ai
signé. Harmonides Ricard

SECRETARE

Ville de Maisonneuve, 22 oct, 1896

Permis de bâtir est accordé à
 M^r Joseph Desreault & Associés
 106 3/4 Desreault de bâtir sur les
 lots situés au Cais des rues
 Larocque & D'Arce pour une
 grise ou conformément aux règle-
 ments de cette ville & qu'il
 assumera toute la res-
 ponsabilité des dommages
 qui pourraient résulter
 de cette construction.

La Ville de Maisonneuve
 M^r Edouard Fournier
 Secrétaire

Monsieur Desreault a ces conditions
 Joseph Desreault

Ville de Maisonneuve, 4 Novembre

1895

1063/96
Permission is granted to Mr. **Stare** Strang Contractor for the English Church in Maisonneuve to built on their lots provided he shall conform himself to the By-Law concerning the erection of houses & he assumes the responsibilities of damages that may occurred on account on the construction of that building

Alfred J. Stare
of the Town of Maisonneuve

I agree to those conditions

A. Strang

Ville de Maisonneuve, 27 Janvier 1897

1063/97
Permis est accordé à Mr. Jos. Rhéaume de bâtir sur sa propriété rue Lasalle à Maisonneuve à condition qu'il se conforme aux règlements de cette Ville et qu'il en assume la responsabilité de tous dommages qui pourraient en résulter à cause de cette construction et de ses accessoires.-

Alfred Lacombe
de la Ville de Maisonneuve

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

Joseph Rhéaume

Ville de Maisonneuve, *1^{er} Février* 1897

106³/97

Permis est accordé à Mr. Amédée Germain de bâtir sur sa propriété rue Lasalle à Maisonneuve à condition qu'il se conforme aux règlements de cette Ville et qu'il assume la responsabilité de tous dommages qui pourraient en résulter à cause de cette construction et de ses accessoires.-

Alfred Desjardins
Delabère de Maisonneuve

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

Amédée Germain
Propriétaire

Ville de Maisonneuve, 30 Mars 1897

Page 50

1063/97

Permis est accordé à Mr J. B. Lafleur
de construire un hangar sur son
terrain, coin des rues Notre Dame & Larocque
à condition qu'il se conforme aux ré-
glement de cette ville concernant
la construction des bâties & qu'il
assume la responsabilité de tous dom-
mages ou accidents qui pourraient
résulter à cause de cette construction.

La Ville de Maisonneuve

M. G. G. G. G. G.

Je soussigné, à ces conditions & j'ai apposé
mon sceau. Ce 30 Mars 1897 à Maisonneuve

J. B. Lafleur
maire

Ville de Maisonneuve, 1^{er} Avril 1897

50

1163/97

Permis est accordé à M^r Herbert Pre-
vost de la Ville de Maisonneuve, de Con-
struire sur les lots au coin des rues
St Catherine & Dujardins de cette Ville
à condition qu'il se conforme
aux règlements de cette Ville concer-
nant les bâtisses & qu'il assume
la responsabilité de tous accidents
ou dommages qui pourraient résul-
ter & cause, de cette construction.

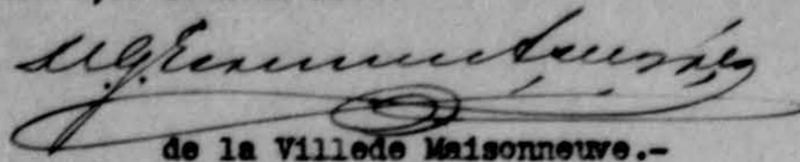
La Ville de Maisonneuve
M^r Préfet

Je concède à ces conditions & j'en si-
gne, ce quinzième jour d'avril 1897
H. Prevost G. L.

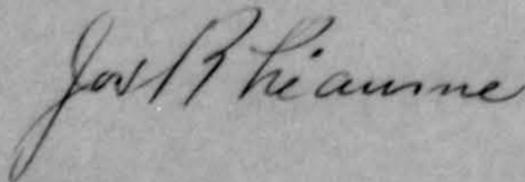
Maisonneuve, 16 Août 1897.-

116 3/97
Permis est accordé à Mr. Art. Rhéaume de creuser et de se servir d'une partie de la rue Lasalle en face de sa propriété durant la construction de sa bâtisse à condition qu'il se conforme aux règlements de cette Ville et qu'il assume la responsabilité de tous accidents et dommages qui pourraient en résulter.-

Maisonneuve, ce 16 Août 1897.-


de la Ville de Maisonneuve.-

Je consens à ces conditions et j'ai signé le même jour.-



Ville de Maisonneuve, 19 août 1897

1063/97
Permis est accordé à Mr. T. Lescaire de bâtir sur son lot, rue
Lesalle, à Maisonneuve, à condition qu'il se conforme aux règle-
ments de la Ville et qu'il assume la responsabilité de tous ac-
cidents ou dommages qui pourraient en résulter.-

A. G. Desrosiers
de la Ville de Maisonneuve.-

J, soussigné, consens à ces conditions et j'ai signé ce 19 août
1897, à Maisonneuve.-

Silvère Desrosiers

Maisonneuve 2 Septembre 1897.-

no 63/97
Permis de bâtir est accordé à M. Elie Mayer sur ses lots sur
la rue Jeanne d'Arc à condition qu'il se conforme aux règlements
de cette Ville et qu'il assume la responsabilité de tous acci-
dents qui pourraient en résulter.-

Alfred Lacombe
de la Ville de Maisonneuve.-

Je consens à ces conditions et j'ai signé ce jour.-

Elie Mayer

Ville de Maisonneuve, 10 Sept 1897

1063/97 Permis est accordé à M^r Gideon Tignaux
de construire un hangar à bois sur son terrain
sur la rue Desjardins à Maisonneuve, à condition
qu'il se conforme aux règlements de cette ville
concernant la construction des bâties et qu'il
assume la responsabilité de tous dommages ou
accidents qui pourraient résulter à cause de cette
construction.

La Ville de Maisonneuve.
M^r Secrétaire M^r Des.
par J. J. H. H.

Je consens à ces conditions et j'ai signé ce
10 Sept 1897 à Maisonneuve
Gideon Tignaux

Maisonneuve, 23 Sept. 1897.-

1063/97
Permis est accordé à Mr. Amédée Blain de construire sur
les lots Nos 3-242 et 243 sur la rue Lasalle à condition
qu'il se soumette au règlement de cette Ville concernant
la construction des bâtisses et qu'il assume la respon-
sabilité de tous accidents et dommages qui pourraient en
résulter.

W. G. Gauthier
de la Ville de Maisonneuve

Je consens à ces conditions et j'ai signé ce 23 Sept.
1897 à Maisonneuve.-

Amédée Blain

6540
6375
6195

1500
209
13500
80000
30135

6540
3013

176350

1500
400
30000
6000
6375

1500
713

4800
6000

6195

903

.008607
100.

430350
8607

1800
903
45000

135000
135000

1500
40

75000
6000

10000
40000
45000
60000
65000

6700
1400
8200

24
34

96

72

8462

1792

40
47

280

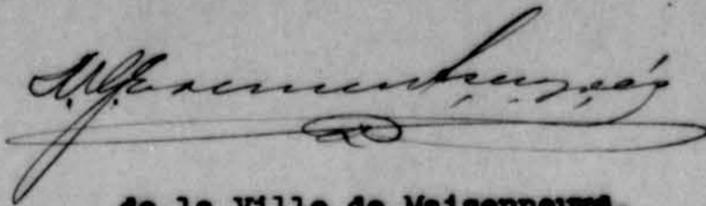
1600
1880

P25/B1,268

Maisenneuve, 8 Octobre 1897.-

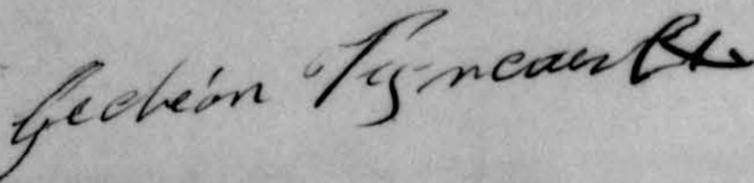
1063/

Permis est accordé à Mr. Gédéon Vigneault de construire sur ses lots à Maisenneuve sur la rue Desjardins à condition qu'il se conforme au règlement de cette Ville concernant les bâtisses et qu'il assume la responsabilité de tous dommages et accidents qui pourraient en résulter.-



de la Ville de Maisenneuve.

Je consens à ces conditions et j'ai signé ce jour à Maisenneuve.



P25/B1,268

142

2

4

6

1063/97

Maisonnumme 7 octobre 97
Permis est accordé à Mr Walter
Reed de construire sur son terrain la
rue Lasalle une maison à condi-
tion qu'il se conforme au ré-
glement de cette ville concernant
la construction des habitations &
qu'il assume la responsabilité
de tous dommages accidents
qui pourraient en résulter

M. Escamotage
J. Sauveprie

caution à ces conditions
par signé ce jour.
Walter Reed

Maisonneuve 10 Octobre 1897.-

106³/97
Permis est accordé à Mr. F. Paupé de construire sur son lot rue Letourneux de cette Ville à condition qu'il se conforme aux règlements de cette Ville concernant la construction des bâtisses et qu'il assume la responsabilité de tous dommages et accidents qui pourraient en résulter.

Frs Paupé

de la Ville de Maisonneuve

Je, soussigné, consens à ces conditions et j'ai signé ce jour.-



BUREAU DU SECURITAIRE

Telephone Bell 4323
" March. 1623

Maisonneuve, le 17 Janvier 1898 189

1063/98

Permis est accordé à Monsieur Joseph Phéaume de bâtir sur le lot numéro 306 de la subdivision numéro 8 à condition qu'il se conforme aux règlements de cette ville concernant la construction des bâtisses et qu'il assume la responsabilité de tous accidents qui pourraient en résulter

Alphonse Phéaume
de la Ville de Maisonneuve.

Je consens à ces conditions et j'ai signé à Maisonneuve ce jour. *Joseph Phéaume*

K 2 4 6

P25/B1,268

1 4 5



Maisonneuve, le 17 Mars 1898. 189

1063/98

Permis est accordé à Mr. Walter Reed de bâtir sur sa propriété rue Lasalle à Maisonneuve à condition qu'il se conforme aux règlements de cette ville et qu'il assume la responsabilité de tous dommages qui pourraient en résulter à cause de cette construction et de ses accessoires.

J. S. H. H. H. H. H.
de la ville de Maisonneuve.

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

W. Reed

Maisonneuve, 23 Mai 1898.

1663/98
Permis de bâtir est accordé à Mr. Joseph Brouil-
let sur le coin des rues Ste. Catherine et Desjardins
à condition qu'il se conforme au règlement de cette Ville
concernant la construction des bâtisses et qu'il assume
la responsabilité de tous dommages et accidents pouvant
en résulter.

Joseph Brouillette
Secrétaire
de la Ville de Maisonneuve

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

Joseph Brouillette

106 3/98

Permis ~~auxiliaire~~ est accordé à Mr. Wm Owen de
batir sur les lots coin des rues Ontario et Pie IX à con-
dition qu'ils se conforme au règlement de cette Ville
et qu'il assume la responsabilité de tous dommages ou
accidents qui pourraient en résulter.

Maisonneuve, 6 Juin 1898.

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

W^m Owen Jr

Maisonneuve, 4 Juillet, 1898.

1662/98
Permis de bâtir est accordé à Mr. Joseph Rhé-
aume sur la rue Lasalle à condition qu'il se conforme
au règlement de cette Ville concernant la construction
des bâtisses et qu'il assume la responsabilité de tous
dommages et accidents pouvant en résulter.

Joseph Rhéaume
de la Ville de Maisonneuve.

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

Joseph Rhéaume

Maisonneuve, le 11 Août 1898.

1663/98

Permis de bâtir est accordé à Mr. Joseph St.
Germain de la Ville de Maisonneuve sur le lot numéro
365 de la rue Létourneux à condition qu'il se conforme
au règlement de cette Ville concernant la construction
des bâtisses et qu'il assume la responsabilité de tous
dommages et accidents pouvant en résulter.

Joseph St Germain
de la Ville de Maisonneuve.

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

Joseph St Germain

P25/B1,268

1 5 2

Maisonneuve 19 Août 1898.

1063/98
Permis de bâtir est accordé à Mr. Jos. Trudel
sur le lot No. 795 rue Notre Dame de la Ville de Maisonneuve à condition qu'il se conforme au règlement de cette Ville ~~aux~~ concernant la construction des bâtisses et qu'il assume la responsabilité de tous dommages et accidents pouvant en résulter.

Jos. Trudel
de la Ville de Maisonneuve.

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

Joseph Trudel

P25/B1,268

1 5 3

2

4

6

Maisonneuve 19 Août 1898

1063/98

Permis de bâtir est accordé à Mr. Chs. Alf.
Prévost sur le lot No. 796 rue Notre Dame de la Ville de
Maisonneuve à condition qu'il se conforme au règlement
de cette Ville concernant la construction des bâtisses
et qu'il assume la responsabilité de tous dommages et
accidents pouvant en résulter.

J. S. L. L. Asses. Sec. Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

Chs. A. Prévost

2 4 6 P25/B1,268

1 5 4

Maisonneuve, 19 Août 1898.

1063/98
Permis de bâtir est accordé à Mr. Alf. Delorme
sur les lots Nos. 22 & 23 sur la troisième avenue, de la
Ville de Maisonneuve à condition qu'il se conforme au
règlement de cette ville concernant la construction des
bâtisses et qu'il assume la responsabilité de tous dom-
mages et accidents pouvant en résulter.

Joseph Huot
de la Ville de Maisonneuve

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

Alfred Delorme



Téléphone Bell 6323
" March. 1923

Maisonneuve, 30 Août 1898

Permis de bâtir est accordé à
1063/98 M^r Pierre Solito sur le lot 4. des Mes
Ontario & 1^{re} Avenue dans Maisonneuve
à condition qu'il se conforme au
Règlement de cette Ville Concernant la
Construction des bâtisses et qu'il assume
la responsabilité de tous dommages
et accidents pouvant en résulter

W. H. H. Sec. Tr.
de la Ville de Maisonneuve

J'accepte à ces conditions et j'ai
Signé P. Solito

Maisonneuve 1^{er} Septembre 1898.

106³/₉₈

Permis est accordé à Mr. A. Depatie de bâtir sur les lots Nos. 256-257 de la subdivision No. 8 à condition qu'il se conforme au règlement de cette Ville concernant les bâtisses et au règlement concernant les chemins et qu'il assume la responsabilité de tous dommages ou accidents qui pourraient en résulter.

J. S. Hunt ass. Secrétaire
de la Ville de Maisonneuve.

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

A. Depatie

Maisonneuve, 13 Septembre 1898.

1062/98

Permis de bâtir est accordé à Mr. Henri Reynaud
au coin de la rue Notre-Dame 51^{ème} Avenue de la Ville de
Maisonneuve à condition qu'il se conforme au règlement de
cette Ville concernant la construction des bâtisses et
qu'il assume la responsabilité de tous dommages et acci-
dents pouvant en résulter.

Joseph Hubert Massé
de la Ville de Maisonneuve.

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

Henri Reynaud

Maisonneuve, 19 Septembre 1898.

1063/98
Permis de bâtir est accordé à Mr. T. Lescadre
au coin des rues Letourneux et Ste. Catherine à condi-
tion qu'il se conforme au règlement de cette Ville concer-
nant la construction des bâtisses et qu'il assume la res-
ponsabilité de tous dommages et accidents pouvant en ré-
sultar.

Alfred Lescadre
de la Ville de Maisonneuve.

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

Télephore Lescadre

Maisonneuve, 12 Octobre 1898.

1063/98

Permis de bâtir est accordé à Mr. Victor Donkervolk, sur la rue Notre-Dame, une écurie et un hangar à condition qu'il se conforme au règlement de cette Ville concernant les constructions de bâtisses et qu'il assume la responsabilité de tous dommages ou accidents qui pourraient en résulter.

M. G. Emment
de la Ville de Maisonneuve.

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

Victor Donkervolk



Téléphone Bell 6323
" March. 1523

Maisonneuve, 14 octobre 1898

1063/98

Permis est accordé à monsieur Desjardins
de construction au lot n° 14233 de la rue
Pavée à condition qu'il se conforme
aux règlements de cette ville et qu'il
assume la responsabilité de tous
accidents ou dommages qui
pourraient en résulter.

Alfred Desjardins

Je consens à ces conditions et j'en
certifie ce 14/10/98

H. Desjardins

Maisonneuve, 24 Octobre 1898.

1163/98
Permis est accordé à Dame Veuve N. Pichette de bâtir sur les lots Nos. 230 à 242 de la subdivision officielle No. 14 des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hechelaga, à condition qu'elle se conforme au règlement de cette ville concernant la construction des bâtisses et qu'elle assume la responsabilité de tous dommages ou accidents pouvant en résulter.

Alfred Pichette
de la Ville de Maisonneuve.

Je consens à ces conditions et j'ai signé. *George N. Pichette*

Montréal, 24 Octobre 1898.

1062/98

Permis est accordé à Mr. Z. Beauchamp de bâtir
au coin des rues Pie IX et Ste. Catherine pourvu qu'il
se conforme au règlement de cette ville concernant la
construction des bâtisses et qu'il assume la responsabilité
de tous dommages ou accidents pouvant en résulter.

Alfred Beauchamp
de la Ville de Montréal.

Je consens à ces conditions et j'ai signé .

Z. Beauchamp

Maisonneuve, 25 Octobre 1898.

106 3/98

Permis est accordé à Mr. H. Lapointe de bâtir sur les lots Nos. 816-817-818 de la subdivision officielle du lot No. 2 des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelega, sur la rue Ste. Catherine, à condition qu'il se conforme au règlement de cette Ville concernant la construction des bâtisses et qu'il assume la responsabilité de tous dommages ou accidents pouvant en résulter.

J. J. Massé Sec. Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

H. Lapointe

Maisonneuve, 25 Octobre 1898.

1063/98

Permis est accordé à M.M. Hamel & Bleau de
bâtir sur les lots Nos. 50 et 51 de la subdivision offi-
cielle No. 8 des plan et livre de renvoi officiels du
village incorporé d'Hochelega à conditions qu'ils se con-
forment au règlement de cette Ville concernant la cons-
truction des bâtisses et qu'ils assument la responsabili-
té de tous dommages ou accidents pouvant en résulter.

Alphonse Bessis
de la Ville de Maisonneuve.

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

Hamel et Bleau

P25/B1,268

1 6 5

2

4

6

Maisonneuve, 21 Octobre 1898

106 2/98
Permis est accordé à Mr. F. X. A. Peitras de
bâtir sur le lot No. 2-65, rue Lasalle, à condition qu'
il se conforme au règlement de cette ville concernant la
construction des bâtisses et qu'il assume la responsabi-
lité de tous dommages ou accidents pouvant en résulter.

de la Ville de Maisonneuve.

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

F. X. Peitras

Montréal, 14 Novembre 1908

1063/98

Pennis est accordé à Mr. Cyrille Blatte, fils
de bâtir sur le lot No. 9-578, rue Lasalle, à condition
qu'il se conforme au règlement de cette ville concernant
la construction des bâtisses et qu'il assume la responsa-
bilité de tous dommages ou accidents pouvant en résulter.

Alphonse Blatte
de la ville de Montréal.

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

Cyrille Blatte

Maisonneuve, 15 Novembre 1898.

106 3/98

Permis est accordé à Mr. Alfred St. Pierre de
bâtir sur le lot numéro 60 du numéro officiel 8 aux plan
et livre de renvoi officiels du Village incorporé d'Ho-
chelaga à condition qu'il se conforme au règlement de
cette ville concernant la construction des bâtisses et
qu'il assume la responsabilité de tous dommages ou acci-
dents pouvant en résulter.

Alfred St. Pierre
de la Ville de Maisonneuve.

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

Josephine Pelletier

P25/B1,268

1 6 8

Montréal, 13 Décembre 1898.

1063/98
Permis est accordé à Mr. Trefflé Bleau de bâtir
sur le numéro 13 de la rue Notre-Dame à condition qu'il
se conforme au règlement de la Ville de Maisonneuve con-
cernant la construction des bâtisses et qu'il assume la
responsabilité de tous dommages ou accidents pouvant en
résulter.

Alphonse Bouchard
de la Ville de Maisonneuve.

Je consens à ces conditions et j'ai signé.

Trefflé Bleau

LA CITE DE MAISONNEUVE

1063-1904 à 1915

r. e.

Permis de construction

Permis accordés à différentes personnes par l'insp. des bâtisses

- | | | |
|-----------|------------------|---|
| 13/ 7/04 | C.A.Reeves | Demandant d'accorder lui-même les permis de construction |
| 11/ 4/06 | S.Richardson | Avis de prendre permis de constr'on |
| 27/ 5/06 | Jos. Rhéaume | " " " " rue (Lasalle) |
| 9/ 5/06 | do | Demandant de changer son permis |
| 6/ 5/08 | L.Bourassa | Plainte re maison construite sans permis |
| 7/ 9/11 | Blair & Laverty | Demandant certain renseignement <u>re</u> obtention de permis de construction, &c. |
| 23/ 5/14 | L.J.S.Morin | Lui demandant si la Fabrique de Mais. est tenue de prendre un permis pour les réparations à l'église du St.N.de Jésus, &c. |
| 12/ 6/14 | C.A.Reeves | Permis de bâtir prohibés sur certains lots réservés pour parc, &c. 15-903 à 926, 1109 @ 1117, 1143 1827 rue Beaubien et 1828 à 1830 Ste-Anne. |
| 9 Juil/17 | Norcross Bros Co | Permis de rue usage terre-plein Blvd Pie IX |

C. A. REEVES

ARCHITECTE...

Membre A. A. P. Q.

180 rue Ste-Catherine, Montréal

INSPECTEUR DE BATISSES DE
LA VILLE DE MAISONNEUVE.

HEURES DE CONSULTATION:
De 10 hrs A. M. à 1 hr. P. M.

TOUS LES JOURS.

Tel. des March. 1623

Montréal, 13 juillet - 1904

M. le maire et M. M. les échevins de maisonneuve

1063/904 M. M.

Je crois que dans l'intérêt de la ville et de ceux qui veulent prendre des permis de bâtir ce serait préférable que je donne moi-même ces permis ainsi que les permis de rues.

1^{ers} Parce que les gens sont obligés de venir à l'Hôtel de Ville pour avoir ces dits permis et viennent ensuite me voir pour avoir des renseignements; alors ça leur exempterait ces démarches.

2^{ems} Mr. Berement est obligé de me voir très souvent avant de donner les permis pour avoir une idée du coût probable des constructions projetées.

3^{ems} Pour ce qui concerne les permis de rues vu que les gens paye au mois, je crois qu'il appartient à l'inspecteur des bâtisses de juger le temps de la durée des travaux; parce que quelqu'un peut bien prendre un permis de rues pour un mois seulement et s'en servir pendant 3 ou 4 mois. Enfin pour plusieurs raisons je crois qu'il appartient à l'inspecteur de donner ces permis.

P25/B1,268

C. A. REEVES

ARCHITECTE...

Membre A. A. P. Q.

180 rue Ste-Catherine, Montréal

INSPECTEUR DE BATISSES DE
LA VILLE DE MAISONNEUVE.

HEURES DE CONSULTATION:
De 10 hrs A. M. à 1 hr. P. M.
TOUS LES JOURS.

☪

Tel. des March. 1623

Montréal, 13 juillet 1904

Je vous ai écrit il y a quelques temps pour
une augmentation de salaire; si vous voulez
bien m'accorder cette augmentation je ne ferai
pas de différence de passer une heure à tous
les jours à l'Hôtel de Ville pour donner ces
permis, dans le bureau de Mr. Farrell qu'il
m'a offert. Les gens qui viendront en dehors
de mon heure pourront toujours me voir à
mon bureau.

Mr. Chausse l'inspecteur de Montréal donne
ses permis que durant 2 heures par jours, et
je crois que, pour Maisonneuve une heure par
jour suffirait.

Votre etc.

C. A. Reeves
Inspecteur des batisses de
Maisonneuve

16 Juillet 1904.

1063/904

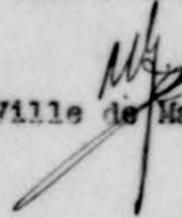
Mr. Chs. A. Reeves,
Insp. des bâtisses,
Maisonnette.

Mon Cher Monsieur,-

J'ai l'honneur de vous informer que la lettre que vous avez écrite au Conseil concernant les permis de bâtir et les permis de rues, a été référée au Conseil en Comité pour étude.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonnette.

11 Avril 1906.

Mr. S. Richardson,
Montréal.

1063/906

Mon Cher Monsieur,-

Je suis informé qu'il y a quelqu'un qui a érigé sur les deux lots qui vous appartiennent au coin de la rue Notre-Dame et de la 2ème. Avenue de cette Ville, une ou des constructions et il n'a pas encore été pris de permis pour ce genre de construction.

Comme ces bâtisses paraissent être contre les règlements de la Ville, il serait prudent que vous avertissiez ces personnes qui font ces constructions, prendre les permis nécessaires, autrement la Ville fera certainement démolir tout ce qui y sera érigé et qui sera contraire aux règlements de cette Ville.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

WJ Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

27 Avril, 1906.

1063/906
Mr. Jos. Rhéaume,

Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Veuillez s.v.p. venir prendre un permis
d'usage de la rue pour la bâtisse de la rue Lafontaine,
que vous occupez déjà depuis quelque temps.

J'ai l'honneur d'être

Voire très humble serviteur

W. J. Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.



BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

Téléphone Bell Est 1523

" March 1523

37/7

9 Mai 1906.

Maisonneuve,

190

1063/906

Au Conseil de Ville de Maisonneuve.

Messieurs,-

Le 21 avril dernier j'ai pris un permis de bâtir sur le lot No. 18-215 au coin des rues Lafontaine & Bourbonnière de cette Ville. Depuis j'ai vendu ce lot et j'ai décidé de bâtir sur les lots Nos. 18-186, 187 & 188 de la rue Orléans.

Ai-je droit de changer mon permis et d'avoir de nouveau l'alignement et le niveau de la rue en face de ces derniers lots, attendu qu'on me l'avait déjà donné pour le lot précédent.
Une réponse m'obligerait beaucoup.

José Hébert
Président

Le permis d'habiter quand
J'ai reçu cette lettre
Maison neuve 6 Mai 1908

Mrs. les conseiller
1163/908

Je vous envoie ces quelques
mots pour vous avertir
que Mrs. Rive l'inspecteur
de baptême n'a pas
fait son devoir enver
Mrs. Bruette sa propri-
été est fini et il a pas
pris son permis encore
j'ai des témoin si
il faut aller plus loiz
Signé L. Bourassa

Blair & Laverty,
Advocates, Barristers &

CABLE "VALBLAIR"

Canada Life Building

Montreal.

7th September, 1911

A.B.

M. G. Ecrement, Esq.,
Secretary Treasurer, Town of Maisonneuve,
Cor. Notre Dame and Le tourneux Streets,
Montreal,

Dear Sir:-

1062/911
We are instructed to write you on behalf of Mr. E. G. M. Cape who has a contract for certain constructions on the Tarte Pier in front of Maisonneuve. He informs us that a demand has been made on him to take out a building permit and he was under the impression that, as the construction is on the property of the Government, under the control and jurisdiction of the Harbor Commissioners, the latter were the only authority who could regulate the kind of buildings to be there erected. Our client has done other work for the Harbor Commissioners on the wharves in front of the City of Montreal and was never called upon to take out a permit. On the writer calling at the office of the Building Inspector of the City of Montreal he was informed that the wharves were altogether outside of said Inspector's jurisdiction and that no permit was required in the circumstances. Unless the charter of the Town of Maisonneuve or its by-laws are very different from those of Montreal, we are inclined to consider that the charter of the Harbor Board would override them, and constructions carried out under the directions of the Commissioners in no way come under the jurisdiction of the Building Inspectors of the different municipalities.

We called on Mr. Bonin, who said he was not in a position to give a definite opinion on the matter as he had not looked it up, but was inclined to agree with us and referred us to you. If Mr. Cape is

is obliged to take out a license he will of course do so, but if
you consider that he should do so we would thank you to let us know
on exactly what text of law you are proceeding.

Yours very truly,

Blair Lavent

11 Sept. 1911.

MM. Blair & Laverty,
Canada Life Bldg.,

C i t é.

Messieurs,-

En réponse à la vôtre du 7 courant j'ai l'honneur de vous dire qu'en vertu de l'article 6 du ch.57 de 61 Vict., la Ville de Maisonneuve a juridiction jusqu'au milieu du fleuve St.Laurent. Or, les travaux que les Commissaires du Hâvre sont à faire faire par l'entremise de M. Cape sont situés dans les limites de cette juridiction; par conséquent je crois que la Ville a droit en vertu de son règlement concernant la construction des bâtisses d'exiger l'obtention d'un permis de l'inspecteur des bâtisses de cette Ville. -Cette obtention de permis n'est pas exigée au point de vue fiscal seulement, mais aussi et surtout au point de vue de la protection contre le feu et les voleurs.

Espérant que vous voudrez bien vous conformer à la présente,

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

JNO. W. BLAIR F. J. LAVERTY.

Blair & Laverty,
Advocates, Barristers & C.
CABLE "VALBLAIR"
Canada Life Building
Montreal.

A.B.

14th September, 1911

M. E. Ecrement, Esq.,
Sec. Treas. Town of Maisonneuve, P.Q.

Dear Sir:-

We have to thank you for your favor of the 11th September. We are quite ready to admit that the jurisdiction of the Town of Maisonneuve for fire and police purposes extends to the middle of the river; the same is true of the City of Montreal under Articles 5 and 6 of its charter, yet the City recognizes the rights of the Harbor Commissioners and does not impose on them the necessity of taking out a permit. However, ~~they~~ have submitted the matter to Mr. Aimé Geoffrion, K. C., their legal adviser, for an opinion and we would ask you to let the matter lie for a few days.

Yours sincerely,

Blair Laverty

22 Sept. 1913.

M. U. Bouliane,
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

Re: Erection de fonderie
Avenue Lasalle.

1063/915
Le Conseil a de nouveau discuté à son assemblée du 17 septembre courant, l'opportunité de vous accorder le permis de mettre en opération une fonderie, rue Lasalle, et sur rapport verbal de M. l'Architecte C. A. Reeves, il a été résolu de vous accorder le permis demandé pourvu que vous payiez tous les frais encourus dans cette affaire à date, devant la Cour du Recorder.

J'ai l'honneur d'être
Votre très humble serviteur
Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

P25/B1,268

23 Mai 1914

M. L.J.S. Morin,
Montréal.

Mon Cher Monsieur,-

Re réparations à l'église.
Permis de bâtir.

1063/14
Pourriez-vous nous dire si la Fabrique de
Maisonneuve est tenue de prendre un permis de construire
pour les modifications et réparations qu'elle fait faire
actuellement dans son église. Ces réparations consistent
en la décoration en peinture de l'église, l'achat et la pose
d'un orgue et l'exhaussement du chœur de l'autel.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

12 Juin, 1914

M. C.A. Reeves,
Inspecteur des bâtisses,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

1063/14
Re permis de bâtir prohibés sur certains
lots réservés pour parc
Veuillez s.v.p. prendre avis de ne pas déli-

vrer de permis de bâtir pour les lots 18-903 à 946, 18-1109
à 1117, 1148, 1327 à 1330 inclusivement ayant front les trois
derniers, c'a.d. 1328, 1329 & 1330, sur la rue Sherbrooke et
les autres sur la rue Bourbonnière; tous ces lots devant faire
partie d'un parc, suivant plan préparé à cet effet par M. Marius
Dufresne, en date du 23 mars, 1914.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

TORONTO, ONT.
MAY 28
8-PM
1917

\$2500 FOR \$21
BUY WAR
SAVINGS
CERTIFICATE

10624/7

Geo. Leclair
W. C. Standish, Esq.

Building Inspector.

Maisonneuve.

Que.

1063/17
Dear

5
Toronto, Ont. May 25/17

Will you kindly send us for publication particulars of your building permits for the month of *May* this year and also for the same month last year, on the return card attached? We would also like the total to date this year and also total for the corresponding period last year. Thanking you in anticipation, we are,

Yours truly,

THE FINANCIAL POST OF CANADA
Municipal Department

P.S.—Please give us this information at the earliest possible moment after the end of each month.

THE NORCROSS BROTHERS CO.
GENERAL CONTRACTORS

WORCESTER, MASS.
103 PARK AVE., NEW YORK
TREMONT BUILDING, BOSTON, MASS.
COLORADO BLDG., WASHINGTON, D.C.
NEW ENGLAND BLDG., CLEVELAND, OHIO.
355 LOGAN AVE., TORONTO, ONT. (Marble Hill)
INDUSTRIAL TRUST BLDG., PROVIDENCE, R.I.
ISERVILLE, QUE. (GRANITE MILL)
88 BAY ST., TORONTO

1011-1013 NEW BIRKS' BUILDING,

MONTREAL, July 9th/17.

To the Aldermen,
City of Maisonneuve.

Gentlemen, American Can Factory

1063/17

Confirming our conversation we hereby request your permission to occupy the central portion of Pie IX Blvd., opposite our building operations on the above work, for the storage of materials. We would like the use of this ground for one or two months, with the understanding that we carefully protect from damage all trees thereon, and repair or replace the ground in the same condition as it is at present.

Thanking you for your consideration, and assuring you that we would not ask it except for the purpose of speeding the work to an early conclusion, we are,

Yours respectfully,

THE NORCROSS BROTHERS COMPANY.

B/R.

W.C. Rabbury

THE NORCROSS BROTHERS CO.
GENERAL CONTRACTORS

WORCESTER, MASS.
 103 PARK AVE., NEW YORK
 TREMONT BUILDING, BOSTON, MASS.
 COLORADO BLDG., WASHINGTON, D.C.
 NEW ENGLAND BLDG., CLEVELAND, OHIO.
 355 LOGAN AVE., TORONTO, ONT. (Marble Hill)
 INDUSTRIAL TRUST BLDG., PROVIDENCE, R.I.
 ISERVILLE, QUE., (GRANITE MILL)
 96 BAY ST., TORONTO

1011-1013 NEW BIRKS' BUILDING.

MONTREAL, July 9th/17.

I. Tremblay - Mayor

City of Maisonneuve.

Sir,-

American Can Factory

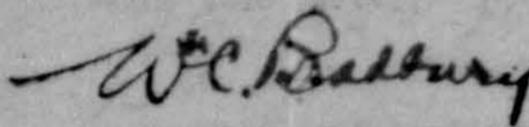
Confirming our conversation we hereby request your permission to occupy the central portion of Pie IX Blvd., opposite our building operations on the above work, for the storage of materials. We would like the use of this ground for one or two months, with the understanding that we carefully protect from damage all trees thereon, and repair or replace the ground in the same condition as it is at present.

Thanking you for your consideration, and assuring you that we would not ask it except for the purpose of speeding the work to an early conclusion, we are,

Yours respectfully,

THE NORCROSS BROTHERS COMPANY.

B/R.



13 juillet 1917.

The Norcross Brothers Co.
1011-1013 New Birks' Bldg.
M O N T R E A L.

Messieurs,-

American Can Co:
permis de rue

La vôtre en date du 9 juillet courant
a été soumise au Conseil de cette Cité à son assem-
blée du 11 du même mois.

Vous n'aurez qu'à vous adresser à l'inspec-
teur des bâtisses entre 9 et 11 heures a.m. à l'Hô-
tel-de-Ville de Maisonneuve, et déposer les honorai-
res voulus pour obtenir ce permis.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué,

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL

5

~~Montreal~~ 27 Sept 1917

Che Monseigneur:-

1063/17

re permis de rue

Si vous avez eu le temps de voir
pour le \$ 2^o que j'ai payé par erreur et que m
soyez en état de le rembourser aujourd'hui,
s.v.p. la donner au porteur qui signera un
reçu s'il y a nécessité, c'est mon souhait.

Bien à tous

J. Roseau

(Il présente que le terrain habité
dans sa propriété et a pour un permis par erreur)

5
4 décembre 1917.

MM. Norcross Brothers,
Maisonneuve.

1063/17
Messieurs,-

Le permis de rue qui vous a été octroyé par la Cité de Maisonneuve est expiré depuis le 1er décembre courant. J'ai donc reçu instructions de vous donner avis d'avoir à enlever, dans trois jours de cette date, tous encombrants qui existent sur le Blv. Pie IX à proximité de la manufacture American Can Co..

Espérant que vous voudrez bien vous conformer à cet avis dans les délais voulus, veuillez me croire

Votre tout dévoué,

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

20 Décembre, 1917

MM. Norcross Brothers,
10 Carthcart, Montréal
MAISONNEUVE.

Messieurs,-

Le 4 décembre art. je vous donnais avis d'avoir à enlever sous trois jours de cette date, tous encombrements qui existent sur le Blvd. Pie IX à proximité de la manufacture American Can Co. -Cependant, nous constatons que vous ne vous êtes pas encore conformés au désir de la Cité de Maisonneuve.

Je vous donne donc de nouveau avis que si d'ici à trois jours vous n'avez pas enlevé les matériaux, etc. du terre-plein du Blvd. Pie IX, ladite Cité fera faire ce travail et vous en réclamera le coût.

Espérant que vous nous éviterez ce désagrément, je vous prie de me croire

Votre tout dévoué,


Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

P25/B1,268

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION.

No. 30

Recommandé en vue d'une lettre complètement
affranchie adressée à

L. Desjardins
Montréal
J.



Maitre de poste.

N. B.—Un certificat de recommandation doit être donné pour
chaque lettre acceptée pour recommandation, que la personne qui
dépose la lettre à la poste en fasse la demande ou non. Un maître de
poste qui ne donne pas un certificat pour chacune de ces lettres
encourt une responsabilité sérieuse.

Les maîtres de poste remarqueront que le reçu ci-dessus est pour
une lettre complètement affranchie. Ils devront voir à ce qu'une
lettre soit complètement affranchie avant de l'accepter.

©0% B.—189,000-19-5-16.

[TOURNEZ, S. V. P.]